

Annexes

Annexe A

INDICATEURS DU RAPPORT SUR LES RÉSULTATS 2020 DU PME¹

IMPACT

But stratégique 1 : Des résultats d'apprentissage meilleurs et plus équitables grâce à un enseignement et un apprentissage de qualité

Indicateur	Source des données	Périodicité	Base de référence		Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Cible 2020
1. Proportion de pays partenaires (PP) affichant une amélioration des acquis scolaires (éducation de base)	UNICEF, autres ²	Rapports en 2018 et 2020	Total ³ :	65 %	s.o. ⁴	s.o.	68 %	s.o.	70 % ⁵
			PPFC ⁷ :	50 %	s.o.	s.o.	- ⁶	s.o.	75 %
			Période de référence = années civiles 2000-2015 N = 20 PP (4 PPFC) pour lesquels des données d'évaluation sont disponibles						
2. Pourcentage d'enfants de moins de cinq (5) ans dont le développement est sur la bonne voie en termes de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial ⁸	UNICEF	Rapports en 2018 et 2020	Total :	66 %	s.o.	s.o.	70 %	s.o.	74 %
			PPFC :	62 %	s.o.	s.o.	s.o. ⁹	s.o.	s.o.
			Filles :	68 %	s.o.	s.o.	71 %	s.o.	75 %
Période de référence = années civiles 2011-2014 N = 22 PP									

But stratégique 2 : Renforcement de l'équité, de l'égalité entre les sexes et de l'inclusion pour tous dans un cycle complet d'enseignement de qualité, en donnant la priorité aux plus démunis et aux plus marginalisés, notamment en raison de leur sexe, de leur handicap, de leur appartenance ethnique ou parce qu'ils se trouvent dans une situation de conflit ou de fragilité

3. Nombre cumulé d'enfants équivalents bénéficiant de l'aide du PME pour une année d'éducation de base (primaire et premier cycle du secondaire)	ISU, Secrétariat du PME	Tous les ans	Total :	7,2 millions	11,3 millions	17,3 millions	22,3 millions	s.o.	s.o.
					13,2 millions¹⁰	18,5 millions	22,2 millions		
					PPFC :	5,6 millions	7,2 millions		
Filles :	3,4 millions	5,4 millions	8,3 millions	10,7 millions	s.o.	s.o.			
		6,3 millions	8,8 millions	10,6 millions					
		Période de référence = année civile 2015 N = 49 PP (24 PPFC)							

- Dans ce tableau, les indicateurs clés sont indiqués par une ligne verticale colorée dans la colonne de gauche.
- Notamment des évaluations internationales, régionales et nationales.
- Dans ce tableau, le terme « total » désigne les données relatives à l'ensemble des pays partenaires pour lesquels des données sont disponibles.
- Dans ce tableau, l'abréviation « s.o. » signifie « sans objet ».
- Les cibles pour 2020 (à la fois pour l'ensemble et pour les PPFC) ont été révisées sur la base d'un nouvel échantillon de référence, qui comprend 20 PP (dont quatre PPFC).
- Dans ce tableau, le signe « - » signifie que les données sont insuffisantes pour être publiées.
- Pays touchés par la fragilité et les conflits.
- L'expression « enfants de moins de cinq ans » désigne les enfants âgés de 36 à 59 mois.
- Au départ, l'indicateur 2 pour les PPFC prévoyait un jalon pour 2018 et une cible pour 2020, mais les données disponibles n'étaient pas suffisantes pour les calculer.
- Dans ce tableau, les valeurs en gras représentent les valeurs réelles, tandis que les valeurs sans gras représentent des jalons ou des cibles.

But stratégique 2 : Renforcement de l'équité, de l'égalité entre les sexes et de l'inclusion pour tous dans un cycle complet d'enseignement de qualité, en donnant la priorité aux plus démunis et aux plus marginalisés, notamment en raison de leur sexe, de leur handicap, de leur appartenance ethnique ou parce qu'ils se trouvent dans une situation de conflit ou de fragilité

Indicateur	Source des données	Périodicité	Base de référence	Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Cible 2020				
4. Proportion d'enfants qui achèvent : a) le primaire ; b) le premier cycle du secondaire	ISU	Tous les ans [avec un décalage de deux ans]	(a) Primaire :									
			Total :	72,5 %	73,7 % 73,2 %	74,8 % 76,1 %	76,0 % 76,7 %	77,1 % 74,7 %	78,3 %			
			PPFC :	68,1 %	69,3 % 68,5 %	70,6 % 68,3 %	71,9 % 69,8 %	73,3 % 68,4 %	74,6 %			
			Filles :	70,1 %	71,1 % 70,8 %	72,3 % 73,9 %	73,5 % 74,5 %	74,7 % 73,1 %	75,9 %			
			(b) Premier cycle du secondaire :									
			Total :	47,9 %	48,6 % 49,5 %	49,5 % 50,2 %	50,3 % 51,6 %	51,2 % 52,0 %	52,1 %			
			PPFC :	41,1 %	41,9 % 42,7 %	42,7 % 42,8 %	43,6 % 45,5 %	44,5 % 45,2 %	45,4 %			
			Filles :	45,7 %	46,9 % 47,0 %	48,1 % 47,9 %	49,3 % 49,6 %	50,6 % 50,1 %	51,8 %			
			Période de référence = année civile 2013 N = 61 PP (28 PPFC)									
			5. Proportion de PP du PME qui respectent les seuils établis pour l'indice de parité entre les sexes en ce qui concerne le taux d'achèvement des études dans : a) le primaire ; b) le premier cycle du secondaire	ISU	Tous les ans [avec un décalage de deux ans]	(a) Primaire :						
Total :	62 %	64 % 64 %				65 % 66 %	66 % 67 %	68 % 69 %	69 %			
PPFC :	54 %	54 % 57 %				55 % 57 %	57 % 57 %	59 % 64 %	61 %			
(b) Premier cycle du secondaire :												
Total :	49 %	52 % 54 %				56 % 51 %	59 % 54 %	62 % 54 %	66 %			
PPFC :	36 %	32 % 34 %				38 % 39 %	43 % 43 %	48 % 46 %	54 %			
Période de référence = année civile 2013 N = 61 PP (28 PPFC)												
6. Taux brut de scolarisation préscolaire	ISU	Tous les ans [avec un décalage de deux ans]				Total :	28,2 %	29,0 % 28,1 %	29,8 % 37,2 %	30,6 % 37,9 %	31,4 % 41,1 %	32,2 %
						PPFC :	22,6 %	23,3 % 22,1 %	24,0 % 35,5 %	24,6 % 35,1 %	25,3 % 37,0 %	26,0 %
						Filles :	27,5 %	28,3 % 27,5 %	29,1 % 36,7 %	29,9 % 37,3 %	30,8 % 40,3 %	31,6 %
			Période de référence = année civile 2013 N = 61 PP (28 PPFC)									

But stratégique 2 : Renforcement de l'équité, de l'égalité entre les sexes et de l'inclusion pour tous dans un cycle complet d'enseignement de qualité, en donnant la priorité aux plus démunis et aux plus marginalisés, notamment en raison de leur sexe, de leur handicap, de leur appartenance ethnique ou parce qu'ils se trouvent dans une situation de conflit ou de fragilité

Indicateur	Source des données	Périodicité	Base de référence	Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Cible 2020			
7. Taux de non-scolarisation pour : a) les enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire ; b) les enfants en âge d'être scolarisés dans le premier cycle du secondaire	ISU	Tous les ans [avec un décalage de deux ans]	(a) Enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire :								
			Total :	20,3 %	19,6 %	19,0 %	18,3 %	17,7 %	17,0 %		
					19,8 %	19,4 %	19,4 %	19,2 %			
			PPFC :	25,8 %	25,0 %	24,2 %	23,4 %	22,5 %	21,7 %		
					25,0 %	25,9 %	23,7 %	23,6 %			
			Filles :	22,7 %	21,9 %	21,1 %	20,2 %	19,4 %	18,6 %		
					22,3 %	22,0 %	21,7 %	21,7 %			
			(b) Enfants en âge d'être scolarisés dans le premier cycle du secondaire :								
			Total :	33,4 %	32,7 %	32,0 %	31,3 %	30,6 %	29,9 %		
					32,4 %	32,9 %	31,8 %	30,4 %			
			PPFC :	38,4 %	37,2 %	36,0 %	34,8 %	33,6 %	32,4 %		
					36,6 %	40,8 %	37,6 %	33,4 %			
Filles :	35,3 %	34,3 %	33,3 %	32,2 %	31,2 %	30,2 %					
		34,2 %	34,1 %	33,9 %	32,0 %						
Période de référence = année civile 2013 N = 61 PP (28 PPFC)											
8. Indice de parité entre les sexes du taux de non-scolarisation : a) dans le primaire ; b) dans le premier cycle du secondaire	ISU	Tous les ans [avec un décalage de deux ans]	(a) Primaire :								
			Total :	1,27	1,26	1,25	1,24	1,23	1,22		
					1,28	1,30	1,27	1,29			
			PPFC :	1,34	1,33	1,32	1,31	1,30	1,29		
					1,37	1,40	1,40	1,40			
			(b) Premier cycle du secondaire :								
			Total :	1,12	1,10	1,09	1,07	1,05	1,04		
					1,11	1,08	1,14	1,11			
			PPFC :	1,19	1,17	1,15	1,14	1,12	1,10		
					1,19	1,14	1,16	1,13			
			Période de référence = année civile 2013 N = 61 PP (28 PPFC)								
			9. Indice d'équité	UNICEF	Tous les ans	Total :	32 %	24 %	36 %	38 %	40 %
		37 %				42 %	46 %	51 %			
PPFC :	33 %	15 %				37 %	39 %	41 %	43 %		
		37 %				41 %	48 %	52 %			
Période de référence = années civiles 2010-2014 N = 59 PP (27 PPFC)											

RÉSULTAT

But stratégique 3 : Des systèmes éducatifs efficaces et efficients offrant des services d'éducation équitables et de qualité pour tous

Indicateur	Source des données	Périodicité	Base de référence		Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Cible 2020
10. Proportion de pays partenaires ayant a) accru leurs dépenses publiques consacrées à l'éducation ; ou b) maintenu leurs dépenses dans le secteur à au moins 20 % de leurs dépenses publiques	PP, Secrétariat du PME	Tous les ans	Total :	78 % (a - 24 % ; b - 53 %)	76 %	83 %	85 %	88 %	90 %
					79 %	65 %	70 %		
			PPFC :	77 % (a - 32 % ; b - 45 %)	74 %	81 %	82 %	84 %	86 %
Période de référence = année civile 2015 N = 49 PP (22 PPFC)									
11. Répartition équitable des enseignants, mesurée par la relation (R2) entre le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves par école dans chaque pays partenaire	PP, Secrétariat du PME	Rapports en 2018 et 2020	Total :	29 %	s.o.	s.o.	38 %	s.o.	48 %
						-			
			PPFC :	18 % ¹¹	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Période de référence = années civiles 2010-2014 N = 21 PP (11 PPFC) ¹²									
12. Proportion de PP dont le ratio élèves/enseignant formé est inférieur au seuil fixé (<40) pour le primaire	ISU	Tous les ans [avec un décalage de deux ans]	Total :	25 %	27 %	29 %	31 %	33 %	35 %
					29 %	24 %	30 %	34 %	
			PPFC :	13 %	13 %	17 %	17 %	21 %	21 %
Période de référence = année civile 2013 N = 55 PP (24 PPFC)									
13. Incidence du redoublement et de l'abandon scolaire sur l'efficacité, mesurée par le coefficient d'efficacité interne au niveau du primaire dans chaque pays partenaire	PP, Secrétariat du PME	Rapports en 2018 et 2020	Total :	26 %	s.o.	s.o.	32 %	s.o.	42 %
						-			
			PPFC :	17 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	25 %
Période de référence = années civiles 2010-2014 N = 19 PP (12 PPFC)									
14. Proportion de pays partenaires communiquant à l'ISU des données sur au moins 10 des 12 principaux indicateurs internationaux du secteur de l'éducation (notamment les principaux indicateurs de résultats, de prestation de services et de financement définis par le PME)	ISU	Tous les ans [avec un décalage de deux ans]	Total :	30 %	30 %	38 %	43 %	54 %	66 %
					43 %	30 %	34 %	30 %	
			PPFC :	32 %	32 %	39 %	43 %	46 %	54 %
Période de référence = années civiles 2012-2013 N = 61 PP (28 PPFC)									
15. Proportion de pays partenaires dont le système d'évaluation des apprentissages dans l'éducation de base répond à des normes de qualité	ISU, UNESCO, Banque mondiale, PP	Rapports en 2018 et 2020	Total :	32 %	s.o.	s.o.	38 %	s.o.	47 %
						48 %			
			PPFC :	21 %	s.o.	s.o.	29 %	s.o.	36 %
Période de référence = années civiles 2011-2015 N = 60 PP (28 PPFC)									

11. La valeur révisée est 25 %.

12. La valeur de N révisée pour les PPFC est 12.

OBJECTIFS À L'ÉCHELON DES PAYS

Objectif stratégique 1 : Renforcer la planification et la mise en œuvre des politiques dans le secteur de l'éducation

Indicateur	Source des données	Périodicité	Base de référence	Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Cible 2020	
(a) : Soutenir les plans sectoriels nationaux, basés sur des données probantes, qui mettent l'accent sur l'équité, l'efficacité et l'apprentissage									
16.a Proportion a) de plans sectoriels de l'éducation (PSE) endossés ; ou b) de plans de transition de l'éducation (PTE) endossés répondant à des normes de qualité	Secrétariat du PME	Rapports en 2018 et 2020	Total :	58 % des PSE/PTE répondaient au moins au nombre minimum de normes de qualité	s.o.	s.o.	95 %	s.o.	100 %
			PSE :	56 % des PSE répondaient au moins à 5 normes de qualité sur 7	s.o.	s.o.	95 %	s.o.	100 %
			PTE :	67 % des PTE répondaient au moins à 3 normes de qualité sur 5	s.o.	s.o.	95 %	s.o.	100 %
			Période de référence = années civiles 2014-2015 N = 19 plans sectoriels (16 PSE et 3 PTE)						
16.b Proportion de PSE/PTE assortis d'une stratégie d'enseignement et d'apprentissage répondant à des normes de qualité	Secrétariat du PME	Rapports en 2018 et 2020	Total :	58 % des PSE/PTE répondaient au moins à 4 normes de qualité sur 5	s.o.	s.o.	95 %	s.o.	100 %
			PSE :	50 % des PSE répondaient au moins à 4 normes de qualité sur 5	s.o.	s.o.	95 %	s.o.	100 %
			PTE :	100 % des PTE répondaient au moins à 4 normes de qualité sur 5	s.o.	s.o.	95 %	s.o.	100 %
			Période de référence = années civiles 2014-2015 N = 19 plans sectoriels (16 PSE et 3 PTE)						
16.c Proportion de PSE/PTE accompagnés d'une stratégie de prise en compte des groupes marginalisés répondant à des normes de qualité (notamment du point de vue de l'égalité des sexes, du handicap et d'autres aspects propres au contexte considéré)	Secrétariat du PME	Rapports en 2018 et 2020	Total :	68 % des PSE/PTE répondaient au moins à 4 normes de qualité sur 5	s.o.	s.o.	95 %	s.o.	100 %
			PSE :	63 % des PSE répondaient au moins à 4 normes de qualité sur 5	s.o.	s.o.	95 %	s.o.	100 %
			PTE :	100 % des PTE répondaient au moins à 4 normes de qualité sur 5	s.o.	s.o.	95 %	s.o.	100 %
			Période de référence = années civiles 2014-2015 N = 19 plans sectoriels (16 PSE et 3 PTE)						
16.d Proportion de PSE/PTE accompagnés d'une stratégie d'amélioration de l'efficacité répondant à des normes de qualité	Secrétariat du PME	Rapports en 2018 et 2020	Total :	53 % des PSE/PTE répondaient au moins à 4 normes de qualité sur 5	s.o.	s.o.	95 %	s.o.	100 %
			PSE :	50 % des PSE répondaient au moins à 4 normes de qualité sur 5	s.o.	s.o.	95 %	s.o.	100 %
			PTE :	67 % des PTE répondaient au moins à 4 normes de qualité sur 5	s.o.	s.o.	95 %	s.o.	100 %
			Période de référence = années civiles 2014-2015 N = 19 plans sectoriels (16 PSE et 3 PTE)						
(b) : Améliorer la mise en œuvre du plan sectoriel par le partage de connaissances et de bonnes pratiques, le renforcement des capacités et un meilleur processus de suivi et d'évaluation, en particulier dans les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage, de l'équité et de l'inclusion									
17. Proportion de pays partenaires ou d'États dotés d'une stratégie de collecte de données répondant à des normes de qualité	Secrétariat du PME	Tous les ans	s.o.	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
				100 %	s.o. ¹³	100 %	100 %	100 %	
Période de référence = exercice 2015 N = 1 requête ESPIG identifiée comme présentant un déficit de données au regard d'indicateurs majeurs									

13. Les trois pays qui ont soumis une requête d'ESPIG ont publié des données au niveau national, c'est pourquoi aucun d'entre eux n'a élaboré de stratégie en matière de données.

Objectif stratégique 2 : Encourager la responsabilité mutuelle grâce à une concertation sur l'action à mener et un travail de suivi sectoriel efficaces et inclusifs

Indicateur	Source des données	Périodicité	Base de référence	Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Cible 2020	
(a) : Promouvoir une concertation sur l'action à mener et un suivi sectoriel inclusifs et fondés sur des données probantes, par l'intermédiaire des groupes locaux de partenaires de l'éducation (GLPE) et à l'aide du processus de revue sectorielle conjointe, sous l'égide des pouvoirs publics et avec la participation de la société civile, des organisations d'enseignants, du secteur privé et de l'ensemble des partenaires de développement									
18. Proportion de revues sectorielles conjointes (JSR) répondant à des normes de qualité	Secrétariat du PME	Tous les ans	Total :	29 % des JSR répondaient au moins à 3 normes de qualité sur 5	41 %	53 %	66 %	78 %	90 %
			PPFC :	25 % des JSR répondaient au moins à 3 normes de qualité sur 5	45 %	32 %	27 %	71 %	90 %
				38 %	51 %	64 %	77 %		
Période de référence = année civile 2015 N = 35 JSR (dont 20 dans des PPFC)				36 %	18 %	38 %	75 %		

(b) : Renforcer la capacité de la société civile et des organisations d'enseignants à réfléchir à l'action à mener et à assurer un travail de suivi sectoriel sur la base de faits probants dans les domaines de l'équité et de l'apprentissage, en s'appuyant sur la responsabilité sociale pour obtenir de meilleurs résultats

19. Proportion des Groupes locaux des partenaires de l'éducation comptant des représentants a) de la société civile et b) des enseignants	Secrétariat du PME	Tous les ans	Total :	44 % (a - 77 %; b - 48 %)	s.o.	48 %	52 %	55 %	59 %
			PPFC :	55 % (a - 77 %; b - 58 %)	s.o.	59 %	63 %	66 %	70 %
						61 %	65 % (a. 91 %; b. 65 %)	67 % (a. 94 %; b. 67 %)	
Période de référence = exercice 2014 N = 61 GLPE (dont 28 dans des PPFC)									

Objectif stratégique 3 : Soutien efficient et efficace des financements du PME à la mise en œuvre de plans sectoriels qui mettent l'accent sur l'amélioration de l'équité, de l'efficacité et de l'apprentissage

(a) : Les financements du PME sont utilisés pour améliorer le suivi national des résultats, notamment en matière d'acquis scolaires

20. Proportion de financements soutenant les SIGE/systèmes d'évaluation de l'apprentissage	Secrétariat du PME, Agents partenaires	Rapports en 2018 et 2020	Total :	38 %	s.o.	s.o.	50 %	s.o.	60 %
			PPFC :	34 %	s.o.	s.o.	94 %	s.o.	51 %
						43 %	s.o.		
Période de référence = exercice 2015 N = 53 ESPIG en cours à la fin de l'exercice 2015 (dont 29 dans des PPFC)							100 %		

(b) : Les financements du PME sont utilisés pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage dans les systèmes d'éducatifs nationaux

21. Proportion de manuels achetés et distribués grâce aux financements du PME, par rapport au total prévu	Secrétariat du PME, Agents partenaires	Tous les ans	Total :	74 %	s.o.	78 %	82 %	86 %	90 %
			PPFC :	71 %	s.o.	114 %	91 %	107 %	90 %
						76 %	81 %	85 %	
Période de référence = exercice 2016 N = 13 ESPIG (dont 9 dans des PPFC)						118 %	106 %	99 %	
22. Proportion d'enseignants ayant bénéficié d'une formation grâce aux financements du PME, par rapport au total prévu	Secrétariat du PME, Agents partenaires	Tous les ans	Total :	86 %	s.o.	87 %	88 %	89 %	90 %
			PPFC :	83 %	s.o.	98 %	90 %	96 %	90 %
						85 %	87 %	88 %	
Période de référence = exercice 2016 N = 30 ESPIG (dont 17 dans des PPFC)						90 %	91 %	99 %	

Objectif stratégique 3 : Soutien efficient et efficace des financements du PME à la mise en œuvre de plans sectoriels qui mettent l'accent sur l'amélioration de l'équité, de l'efficacité et de l'apprentissage

Indicateur	Source des données	Périodicité	Base de référence		Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Cible 2020
(c) : Les financements du PME sont utilisés pour améliorer l'équité et l'accès aux systèmes éducatifs nationaux									
23. Proportion de salles de classe construites ou rénovées grâce aux financements du PME, par rapport au total prévu au titre de ces financements	Secrétariat du PME, Agents partenaires	Tous les ans	Total :	65 %	s.o.	69 % 76 %	73 % 89 %	76 % 81 %	80 %
			PPFC :	71 %	s.o.	73 % 71 %	76 % 85 %	78 % 91 %	
			Période de référence = exercice 2016 N = 25 ESPIG (dont 17 dans des PPFC)						
(d) : Le modèle de financement du PME est mis en œuvre de manière efficace pour que les pays atteignent les objectifs qu'ils se sont fixés en matière d'équité, d'efficacité et d'apprentissage									
24. Proportion des requêtes de financement du PME pour la mise en œuvre de programmes qui ont été approuvées à compter de 2015 : a) recensant les objectifs des indicateurs de performance du modèle de financement sur l'équité, l'efficacité et l'apprentissage ; b) atteignant les objectifs des indicateurs de performance du modèle de financement sur l'équité, l'efficacité et l'apprentissage	Secrétariat du PME	Tous les ans	Total :	(a) s.o. (b) s.o. ¹⁴		(a) 95 % (b) 90 % (a) 100 % (b) 100 %	(a) 95 % (b) 90 % (a) 100 % (b) 100 %	(a) 95 % (b) 90 % (a) 100 % (b) 100 %	(a) 95 % (b) 90 %
			PPFC :	(a) s.o. (b) s.o.		(a) 90 % (b) 90 % (a) 100 % (b) s.o.	(a) 90 % (b) 90 % (a) 100 % (b) s.o.	(a) 90 % (b) 90 % (a) 100 % (b) 100 %	(a) 90 % (b) 90 %
			Période de référence = exercice 2015 N = a) 3 requêtes d'ESPIG ; b) 0 ESPIG en cours assorti de ces indicateurs de performance n'était censé être évalué durant l'exercice 2015						
(e) : Les financements du PME sont évalués du point de vue de la bonne exécution des programmes									
25. Proportion des financements du PME pour la mise en œuvre de programmes jugés en bonne voie de réalisation	Secrétariat du PME, Agents partenaires	Tous les ans	Total :	80 %	s.o.	82 % 79 %	83 % 89 %	84 % 86 %	85 %
			PPFC :	77 %	s.o.	79 % 85 %	80 % 94 %	82 % 82 %	
			Période de référence = exercice 2016 N = 54 ESPIG en cours à la fin de l'exercice (dont 29 ¹⁵ dans des PPFC)						

14. Les données sur la performance ne sont pas disponibles pour l'exercice 2015, car aucune requête d'ESPIG identifiant des indicateurs d'équité, d'efficacité et de qualité des apprentissages ne doit être évaluée au titre de la réalisation des objectifs durant cet exercice.

15. La valeur révisée est 31.

OBJECTIFS À L'ÉCHELLE MONDIALE

Objectif stratégique 4 : Mobiliser des financements plus importants et de meilleure qualité

Indicateur	Source des données	Périodicité	Base de référence	Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Cible 2020	
(a) : Encourager la mobilisation de financements internationaux accrus, pérennes et mieux coordonnés au profit de l'éducation en diversifiant et en augmentant le groupe de base des bailleurs de fonds internationaux et les sources de financement du PME									
26. Financements reçus par le PME de sources non traditionnelles (secteur privé et nouveaux bailleurs de fonds du PME)	Secrétariat du PME	Tous les ans	5,0 millions d'USD	6,4 millions d'USD	8,5 millions d'USD	11,3 millions d'USD	s.o.	s.o.	
				6,4 millions d'USD	10 millions d'USD	12,4 millions d'USD			
Période de référence = exercice 2015									
27. Pourcentage d'annonces de contribution honorées par les bailleurs	Secrétariat du PME	Tous les ans	100 % des annonces ont été honorées	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
				100 %	100 %	100 %	100 %		
Période de référence = exercice 2015									
28. Proportion des bailleurs de fonds du PME qui ont : a) accru leur financement destiné à l'éducation ; ou b) maintenu leur financement	CAD-OCDE	Tous les ans	48 % (a - 38 %; b - 10 %)	s.o.	50 %	52 %	54 %	56 %	
					62 %	48 %	76 %		
Période de référence = années civiles 2010-2014 N = 21 bailleurs									
(b) : Plaider pour une plus grande harmonisation des financements du partenariat et de ses partenaires internationaux ainsi que pour un meilleur alignement de ces financements sur les plans sectoriels de l'éducation pilotés par les pays et sur les systèmes nationaux									
29. Proportion des financements du PME alignés sur les systèmes nationaux	Secrétariat du PME	Tous les ans	Total :	34 % des ESPIG respectent au moins 7 critères d'alignement sur 10	37 %	41 %	44 %	47 %	51 %
					31 %	28 %	36 %	36 %	
			PPFC :	27 % des ESPIG respectent au moins 7 critères d'alignement sur 10	29 %	31 %	34 %	37 %	38 %
		26 %	24 %	24 %	26 %				
Période de référence = exercice 2015 N = 68 ESPIG en cours à un moment quelconque de l'exercice 2015 (dont 37 dans des PPFC)									
30. Proportion des financements du PME utilisant a) le cofinancement de projets ou b) des mécanismes de mise en commun des financements par secteur	Secrétariat du PME	Tous les ans	Total :	40 % des ESPIG sont cofinancés ou financés par des fonds mis en commun à l'échelon sectoriel	34 %	48 %	52 %	56 %	60 %
				(a - 26 %; b - 13 %)	39 %	37 %	34 %	31 %	
			PPFC :	32 % des ESPIG dans les PPFC sont cofinancés ou financés par des fonds mis en commun à l'échelon sectoriel	32 %	38 %	40 %	44 %	45 %
	(a - 22 %; b - 11 %)	35 %	31 %	27 %	30 %				
Période de référence = exercice 2015 N = 68 ESPIG en cours à un moment quelconque de l'exercice 2015 (dont 37 dans des PPFC)									
(c) : Soutenir des financements nationaux accrus, efficaces et équitables pour l'éducation par un effort de sensibilisation au niveau transnational, une responsabilité mutuelle et un appui à des mécanismes transparents de suivi et d'établissement de rapports									
31. Proportion de missions dans les pays portant sur les questions de financement national	Secrétariat du PME	Tous les ans	Total :	47 %	51 %	54 %	58 %	61 %	65 %
					70 %	70 %	83 %	96 %	
			PPFC :	62 %	65 %	65 %	65 %	65 %	65 %
		81 %	76 %	86 %	98 %				
Période de référence = exercice 2015 N = 57 missions (dont 34 auprès de PPFC)									

Objectif stratégique 5 : Renforcer le partenariat

Indicateur	Source des données	Périodicité	Base de référence	Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Cible 2020	
(a) : Promouvoir et coordonner au niveau national un ensemble cohérent de rôles, responsabilités et obligations de rendre compte entre les pouvoirs publics, les partenaires de développement, les agents partenaires, la société civile, les organisations d'enseignants et le secteur privé par le biais des groupes locaux de partenaires de l'éducation (GLPE) et grâce à un renforcement du modèle opérationnel									
32. Proportion a) de pays partenaires et b) d'autres partenaires signalant une clarification des rôles, responsabilités et obligations de rendre compte dans le cadre des processus nationaux du PME	Secrétariat du PME	Tous les ans	Ensemble des répondants						
			PP :	s.o.	s.o.	65 %	70 %	75 %	80 %
						65 %	n/r¹⁶	n/r	
			Autres partenaires :	s.o.	s.o.	65 %	70 %	75 %	80 %
						63 %	n/r	n/r	
			Répondants dans les PPFC						
PP :	s.o.	s.o.	65 %	70 %	75 %	80 %			
			58 %	n/r	n/r				
Autres partenaires :	s.o.	s.o.	65 %	70 %	75 %	80 %			
			55 %	n/r	n/r				
Période de référence = exercice 2016 N = 70 répondants dans 28 PP (dont 40 dans 16 PPFC)									
(b) : Utiliser efficacement les échanges de connaissances et de bonnes pratiques au niveau mondial et transnational afin d'améliorer les systèmes et politiques d'éducation, en particulier dans les domaines de l'équité et de l'apprentissage									
33. Nombre de produits du savoir de nature stratégique, technique ou autre mis au point et diffusés grâce au financement ou à l'appui du PME	Secrétariat du PME	Tous les ans	4	6 ¹⁷	21	37	50	64	
				13	36	69	78		
Période de référence = exercice 2015									
(c) : Élargir le rôle de mobilisation et de sensibilisation du partenariat en travaillant avec les partenaires au renforcement des engagements et des financements mondiaux pour l'éducation									
34. Nombre d'événements de plaidoyer entrepris avec des partenaires et d'autres parties prenantes externes pour soutenir la réalisation des buts et objectifs stratégiques du PME	Secrétariat du PME	Tous les ans	11 ¹⁸	s.o.	26	38	51	65	
					26	57	75		
Période de référence = exercice 2016									
(d) : Améliorer l'efficacité et l'efficience organisationnelles du PME en créant des mécanismes plus solides d'examen de la qualité, de gestion du risque, d'appui aux pays et de contrôle fiduciaire									
35. Proportion de questions importantes identifiées lors d'un audit qui ont été résolues de manière satisfaisante	Secrétariat du PME	Tous les ans	100 %	s.o.	100 %	100 %	100 %	100 %	
					100 %	100 %	100 %		
Période de référence = exercice 2016 N = 12 rapports d'audit									
36. Proportion du temps de travail du personnel du Secrétariat consacré aux fonctions axées sur les pays	Secrétariat du PME	Tous les ans	28 %	32 %	36 %	40 %	45 %	50 %	
				42 %	41 %	44 %	48 %		
Période de référence = exercice 2015 N = 2 254,74 semaines de travail au total									
(e) : Investir dans le suivi et l'évaluation pour établir des données probantes sur les résultats du PME, renforcer la responsabilité mutuelle et améliorer les activités du partenariat									
37. Proportion des rapports de résultats et des rapports d'évaluation publiés par rapport aux objectifs fixés	Secrétariat du PME	Tous les ans	100 %	s.o.	s.o.	100 %	100 %	100 %	
						100 %	100 %		
Période de référence = exercice 2015 N = 1 rapport de résultats et 1 rapport d'évaluation									

16. Veuillez noter que « n/r » signifie « non rapporté ».

17. La cible de l'exercice 2016 a été définie par les indicateurs de l'organisation, qui, par définition, ne comprennent pas les produits du savoir élaborés par les partenaires au moyen de financements du PME (produits du savoir au titre du Programme d'activités mondiales et régionales).

18. La valeur révisée est 14.

Annexe B

NOTES TECHNIQUES SUR LES DONNÉES DES INDICATEURS

- › **1. Année et valeurs de références :** L'année 2015 est l'année de référence retenue de manière générale pour le cadre de résultats, qui présente le degré de réalisation des buts et objectifs du *Plan stratégique PME 2020* pour la période 2016-2020. Dans certains cas, l'année de référence a été fixée à 2016 en raison de la disponibilité des données. Les valeurs de référence de dix indicateurs ont été révisées dans le Rapport sur les résultats 2015-2016 en raison de la disponibilité de nouvelles données : 1, 9, 10, 20, 21, 22, 23, 25, 30 et 37 ; l'indicateur 35 a aussi été mis à jour, passant de « en cours d'évaluation » à 100 %.
- › **2. Jalons et cibles :** Des cibles pour l'année 2020 et des jalons permettant d'établir si le PME est en bonne voie d'atteindre ses objectifs ont été fixés, en 2015, pour chaque indicateur. Les indicateurs 3 et 26 ont, pour leur part, été calculés sur la base des ressources octroyées par les bailleurs de fonds et des financements alloués pour la période 2016-2018 (conformément à la reconstitution des ressources du PME pour la période 2015-2018). Compte tenu des nouveaux financements et des nouvelles modalités d'allocation de financements au titre du nouveau cycle de reconstitution (2018-2020), il n'était pas possible de calculer des jalons ou des cibles comparables pour la période 2019-2020.
- › **3. Périodicité :** Selon leur nature, les données sur la base desquelles repose chaque indicateur peuvent être établies sur la base de l'année civile ou de l'exercice budgétaire du Secrétariat du PME (juillet à juin). Le cadre de résultats précise la période utilisée pour chaque indicateur.
- › **4. Sources des données :** Ces sources varient ; le cadre de résultats utilise les données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), de l'UNICEF et d'autres partenaires, en plus des données produites par le Secrétariat du PME.
- › **5. Unités d'analyse :** Les indicateurs sont établis à l'aide de différentes unités d'analyse — par exemple, les enfants, les pays partenaires, les financements, les bailleurs de fonds, les rapports techniques, etc.
- › **6. Échantillon :** Lorsque les pays partenaires sont l'unité d'analyse considérée, l'échantillon est généralement constitué par des pays qui faisaient partie de cette catégorie au cours de l'année de référence, c'est-à-dire 2015 (61 pays). Lorsque l'unité d'analyse est un financement (indicateurs 20, 21, 22, 23, 24, 25, 29 et 30), un plan de l'éducation, une revue sectorielle conjointe, un Groupe local des partenaires de l'éducation ou une mission (respectivement, indicateurs 16, 18, 19 et 31), tous les financements en cours lors de l'exercice ou de l'année de référence sont inclus dans l'échantillon.
- › **7. Cycle d'établissement des rapports :** Certains indicateurs sont présentés chaque année, alors que d'autres ne le sont qu'une année sur deux.
- › **8. Tolérance :** Une marge de « tolérance » de 1 % est appliquée à l'évaluation de la réalisation des jalons et des cibles des indicateurs d'impact (voir point 10 ci-dessous) établis sur la base des données de l'ISU de sorte que, si les réalisations du PME atteignent un niveau s'écartant de moins de 1 point de pourcentage du jalon ou de la cible, cette cible ou ce jalon est réputé avoir été atteint « dans les limites de tolérance ».
- › **9. Ventilation :** Différents types de ventilation sont retenus selon la nature de l'indicateur. En règle générale, lorsque les pays partenaires sont l'unité d'analyse, les données sont présentées séparément pour les pays partenaires touchés par la fragilité et les conflits (PPFC). Lorsque les enfants sont l'unité d'analyse, les données sont ventilées par genre.
- › **10. PPFC :** Bien que le PME révise la liste des pays partenaires touchés par la fragilité et les conflits chaque année, c'est la liste de 2016 qui est retenue pour la ventilation des indicateurs puisque la base de référence, les jalons et les cibles fixés pour 2020 sont basés sur cette dernière. Cependant, la liste des PPFC de 2019 est retenue pour la ventilation des indicateurs du niveau des financements (indicateurs 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 29 et 30), par souci de cohérence avec les autres publications du PME (par exemple, l'examen du portefeuille du PME).
- › **11. Indicateurs clés :** Dans le cadre de résultats du PME, un sous-ensemble de 12 « indicateurs clés » présente les résultats essentiels que le Partenariat s'efforce d'atteindre. Ces indicateurs clés sont identifiés par une ligne verticale sur leur gauche dans les tableaux des données du cadre de résultats présentés à l'annexe A.
- › **12. Résultats :** Il y a trois catégories de résultats globaux pour chaque indicateur : atteint, partiellement atteint et non atteint. Lorsqu'un indicateur a des jalons différents selon les cycles d'éducation, les jalons de l'indicateur sont représentés comme étant partiellement atteints si les jalons ont été atteints pour le primaire, mais ne

l'ont pas été pour le premier cycle du secondaire. Les jalons de l'indicateur sont représentés comme étant non atteints si les jalons ont été atteints pour le premier cycle du secondaire, mais ne l'ont pas été pour le primaire. Ils sont représentés comme étant atteints si le jalon général est atteint, même si le jalon pour un (des) groupe(s) particulier(s) (par exemple, PPFC et/ou filles) n'est pas atteint.

- › **13. Données actualisées :** De nouvelles données sont disponibles pour certains indicateurs du cadre de résultats. Lorsqu'elles sont fondées sur des données produites en interne, les données actualisées pour les années déclaratives 2016 et 2017 ont été utilisées dans les graphiques et le texte du présent rapport. Les indicateurs 4, 5, 6, 7, 8, 12 et 14 du cadre de résultats utilisent des données provenant de l'ISU. À mesure que de nouvelles données deviennent disponibles, les méthodes d'imputation sont révisées et les données démographiques sont mises à jour. L'ISU révisé les valeurs des indicateurs. Cette révision porte aussi sur

les données des années précédentes. Par exemple, les valeurs communiquées par l'ISU en 2016 concernant le taux d'achèvement des études primaires dans les pays partenaires en 2015 peuvent être différentes de celles communiquées en 2017, à mesure que des données plus fiables deviennent disponibles pour 2015. Les données actualisées qui ont été publiées pour 2019 sont utilisées dans le texte et les graphiques de tout le présent rapport sur les résultats. Cependant, pour éviter de trop fréquentes révisions des bases de référence, jalons et cibles, le PME ne révisera pas rétroactivement les données utilisées pour ces indicateurs dans son cadre de résultats (exception faite des bases de référence dont il est question dans la note 1 ci-dessus).

- › **14. Notes méthodologiques :** Des notes méthodologiques expliquant chaque indicateur sont disponibles sur le site web du PME à l'adresse <https://www.globalpartnership.org/fr/content/indicateurs-du-cadre-de-resultats-notes-methodologiques>.

Annexe C

PAYS PARTENAIRES DU PME EN MARS 2020

Pays à faible revenu : Afghanistan ; Bénin ; Burkina Faso ; Burundi ; Érythrée ; Éthiopie ; Gambie ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Haïti ; Libéria ; Madagascar ; Malawi ; Mali ; Mozambique ; Népal ; Niger ; Ouganda ; République centrafricaine ; République démocratique du Congo ; Rwanda ; Sierra Leone ; Somalie ; Soudan du Sud ; Tanzanie ; Tadjikistan ; Tchad ; Togo ; Yémen.

Petits États insulaires ou enclavés en développement : Bhoutan ; Cabo Verde ; Dominique ; Grenade ; Guyana ; Lesotho ; Maldives ; São-Tomé-et-Principe ; Sainte-Lucie ; Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure : Bangladesh ; Cambodge ; Cameroun ; Comores ; Côte d'Ivoire ; Djibouti ; Ghana ; Honduras ; Kenya ; Mauritanie ; Moldova ; Mongolie ; Myanmar ; Nicaragua ; Nigéria ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; République du Congo ; République kirghize ; RDP lao ; Sénégal ; Soudan ; Timor-Leste ; Viet Nam ; Zambie ; Zimbabwe.

Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (qui ne sont plus admissibles à un financement du PME) : Albanie ; Géorgie.

Pays pouvant adhérer au PME

Pays à faible revenu : Syrie

Petits États insulaires ou enclavés en développement : Eswatini ; États fédérés de Micronésie ; Îles Marshall ; Îles Salomon ; Kiribati ; Samoa ; Tonga ; Tuvalu ; Vanuatu.

Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure : Arménie ; Bolivie ; Cisjordanie et bande de Gaza ; Indonésie ; Sri Lanka ; Tunisie ; Ukraine.

Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure : El Salvador ; Guatemala ; Inde ; Maroc ; Philippines ; République arabe d'Égypte.

Liste des PPFIC inclus dans les échantillons des rapports sur les résultats de 2016 à 2018

Cette liste se base sur la liste harmonisée des situations de fragilité de la Banque mondiale ou sur la liste des pays touchés par des conflits de l'UNESCO. La première est la liste des pays admis à bénéficier des ressources de l'IDA i) ayant reçu une note de 3,2 ou moins à leur Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) et/ou ii) ayant fait l'objet d'une mission de l'ONU et/ou d'une mission régionale de maintien ou de rétablissement de la paix durant les trois années précédentes [Banque mondiale [2017], *note d'information : World Bank Group's Harmonized List of Fragile Situations*, p. 3]. La seconde est une liste de pays qui ont recensé plus

Tableau C.1.
PPFC du PME, exercice 2016

Afghanistan
Burundi
Comores
Côte d'Ivoire
Érythrée
Éthiopie
Gambie
Guinée-Bissau
Haïti
Libéria
Madagascar
Mali
Népal
Nigéria
Ouganda
Pakistan
République centrafricaine
République démocratique du Congo
Rwanda
Sierra Leone
Somalie
Soudan
Soudan du Sud
Tchad
Timor-Leste
Togo
Yémen
Zimbabwe

Note : Sur les 61 PP du cadre de résultats. Applicable pour les indicateurs 1 à 17 et 31.

Tableau C.2.
PPFC du PME, exercice 2019

Afghanistan
Burundi
Cameroun
Comores
Côte d'Ivoire
Djibouti
Érythrée
Éthiopie
Gambie
Guinée-Bissau
Haïti
Libéria
Mali
Mozambique
Niger
Nigéria
Ouganda
Pakistan
Papouasie-Nouvelle-Guinée
République centrafricaine
République démocratique du Congo
République du Congo
Rwanda
Somalie
Soudan
Soudan du Sud
Tchad
Timor-Leste
Togo
Yémen
Zimbabwe

Note : Sur les 61 PP du cadre de résultats. Applicable aux indicateurs 18 à 25, 29 et 30.

de 1 000 décès causés par des combats (incluant les victimes civiles et militaires) au cours des dix années précédentes, ou plus de 200 décès causés par des combats au cours de l'une ou l'autre des trois années précédentes selon la base de données du programme PRIO d'Uppsala sur les données relatives aux conflits (UNESCO [2017], *Global Education Monitoring Report*, p. 427). La liste de 2019 se base sur la liste de la Banque mondiale pour l'exercice 2019 et sur le *Rapport mondial de suivi sur l'éducation* de l'UNESCO 2018. La liste de 2016 se fonde sur la liste de la Banque mondiale pour l'exercice 2016 et sur le *Rapport mondial de suivi sur l'éducation* de l'UNESCO 2015.

Annexe D

PRINCIPALES CONCLUSIONS DES ÉVALUATIONS RELATIVES À LA RESPONSABILITÉ MUTUELLE DANS LES PAYS

Les évaluations réalisées par le PME dans les pays examinent le renforcement de la responsabilité mutuelle au niveau du dialogue et du suivi sectoriel. Les principales conclusions pour ces deux domaines sont décrites dans la présente annexe.

› 1. Conclusions sur le renforcement de la responsabilité mutuelle par le dialogue sectoriel

- › **Concertation déséquilibrée tout au long du cycle d'élaboration des politiques :** Il est possible qu'un dispositif de dialogue sectoriel soit déjà pleinement intégré à l'architecture nationale du secteur de l'éducation ; néanmoins, l'élaboration et l'évaluation d'un plan sectoriel de l'éducation incitent à l'organisation d'un dialogue sectoriel plus fréquent et participatif. Or la poursuite de ce dialogue au-delà de la phase de planification peut être améliorée.
- › **Inclusion certes meilleure, mais encore inégale :** Les mécanismes de dialogue sectoriel s'améliorent du fait d'une meilleure représentation des acteurs gouvernementaux, des organisations de la société civile et des intervenants non gouvernementaux. L'inclusion permet de clarifier divers points de vue, d'harmoniser les contributions par rapport aux priorités nationales et de faire le lien entre les sous-secteurs et les échelons nationaux/infranationaux. Cela dit, le degré d'inclusion dépend fortement de la volonté des États et des ministères de l'Éducation à collaborer avec les groupes constitutifs et de la manière dont ces groupes sont organisés en interne.
- › **Amélioration du rôle moteur de l'État malgré le manque de capacités :** Le rôle moteur des pays dans le dialogue sectoriel s'améliore du point de vue de la direction des principaux organismes de concertation, de la fréquentation des réunions des Groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE), de la transparence des échanges d'informations et de la facilitation des rapports entre les différents groupes constitutifs. Cependant, on observe encore des inégalités en ce qui concerne le rôle moteur et les capacités des autorités nationales en matière de coordination. Il existe parfois aussi de la confusion quant aux acteurs chargés de diriger la concertation.
- › **Insuffisance des liens entre acteurs nationaux/infranationaux :** Le dialogue sectoriel peut être trop centralisé et caractérisé par des relations insuffisantes entre l'échelon national et les niveaux infranationaux, et entre les différents niveaux

infranationaux. Les retours d'information des échelons inférieurs vers les échelons supérieurs ne sont pas systématiquement organisés.

- › **Pertinence et influence accrues des GLPE, bien que des améliorations opérationnelles soient encore possibles :** La qualité du dialogue sur les politiques éducatives s'améliore au fil du temps, parce qu'il repose davantage sur des données probantes et en raison des efforts visant à approfondir des questions thématiques spécifiques. En conséquence, les GLPE s'affirment de plus en plus comme des organes consultatifs pertinents et influents dans la prise de décisions. Parallèlement, le dialogue sectoriel est souvent mis à mal par la stabilité relative du personnel dans les ministères et les organisations partenaires ; la multiplicité des cadres de dialogue dont les membres et les mandats se chevauchent ; le peu de temps consacré à la résolution des problèmes de mise en œuvre ; et l'irrégularité de l'examen de l'exécution des fonctions acceptées par les partenaires en raison d'un alignement et d'une harmonisation médiocres des initiatives de ces partenaires avec les priorités sectorielles.
- › **Rôle central des agences de coordination :** Dans les pays disposant de capacités limitées, le rôle de l'agence de coordination est apprécié ; mais parfois, bien que des agences soient intéressées à assumer ce rôle, elles ne disposent pas des capacités suffisantes pour le faire.

› 2. Conclusions sur le renforcement de la responsabilité mutuelle par le travail de suivi sectoriel

- › **Niveaux variables de suivi sectoriel et d'utilisation des cadres de résultats :** De nombreux pays ont mis en place ou réorganisé leurs dispositifs de suivi des résultats du secteur de l'éducation. Ils ont pour cela créé des cadres de résultats et régulièrement collecté des données grâce aux systèmes d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) et aux échanges directs avec les différents acteurs afin de vérifier que les indicateurs clés étaient atteints. Cependant, beaucoup de pays ne disposent toujours pas d'un système de suivi cohérent et commun et rencontrent des difficultés à produire des données de qualité permettant le suivi. Par ailleurs, les cadres et les indicateurs de résultats sont parfois perçus comme trop complexes, trop ambitieux ou insuffisamment

spécifiques pour pouvoir suivre les progrès avec efficacité.

› **Défaut de leadership et de capacités opérationnelles**

au niveau national : Les ministères de l'Éducation identifient généralement une institution chef de file et des experts en charge du travail de suivi sectoriel. Toutefois, un manque de clarté quant aux rôles et responsabilités concrets en matière de collecte des données et d'établissement de rapports peut faire apparaître, dans la pratique, des failles en matière de leadership et d'opérationnalisation. Il est également possible que l'organisation chef de file ne dispose pas de capacités suffisantes pour la collecte, l'analyse et la gestion des données, ni de l'autorité et des ressources nécessaires pour collecter les données au niveau central et à l'échelle locale. Il en résulte une mauvaise qualité des données du point de vue de l'exhaustivité, de la validité et de la cohérence, et une dépendance à l'égard de soutiens extérieurs pour assurer le travail de suivi sectoriel.

› **Complexités des systèmes de suivi intégrés,**

décentralisés : Des systèmes de suivi décentralisés font leur apparition, dotés de mécanismes de collecte des informations depuis les salles de classe jusqu'aux échelons supérieurs. Ils s'accompagnent d'efforts accrus pour la recherche d'informations de qualité aux fins du suivi. Cependant, le travail de suivi à l'intérieur de systèmes décentralisés (ou fédéraux) de gestion de l'éducation présente encore des difficultés particulières. Il peut notamment y avoir un manque de retours d'informations permettant d'utiliser les données issues de zones décentralisées dans l'élaboration des politiques, et de partager des informations sur les meilleures pratiques en matière de suivi. Simultanément, on observe que les échelons infranationaux ne disposent pas de capacités régulières qui leur permettraient de poursuivre la collecte des données tout au long de l'année.

› **Progrès irréguliers du travail de suivi sectoriel**

au moyen des revues sectorielles conjointes : Les revues sectorielles conjointes sont un aspect central du travail de suivi sectoriel dans de nombreux pays, parce qu'elles créent un espace dédié à l'examen des progrès et au recueil des points de vue des acteurs, tout en permettant de s'accorder sur les stratégies de changement de cap. Les revues

sectorielles conjointes acquièrent davantage de valeur lorsqu'elles sont étroitement associées aux processus de planification, d'établissement de budgets et de rapports. Il n'existe cependant pas de modèle clair pour le suivi de l'éducation au moyen des revues sectorielles conjointes. Cela est en partie dû à l'absence d'engagement des autorités en faveur de revues régulières et à l'inquiétude des acteurs quant à la réalisation de revues sectorielles conjointes qui nécessiteraient beaucoup de ressources mais sur lesquelles, en l'absence de données de qualité, la concertation stratégique et la prise de décisions ne pourraient pas reposer.

› **Des revues sectorielles conjointes qui ne sont pas nécessairement conjointes :**

Il ne fait aucun doute que le travail de suivi au moyen des revues sectorielles conjointes permet à davantage d'acteurs de tous horizons de se faire entendre et d'exprimer leurs points de vue. Toutefois, les revues sectorielles conjointes peuvent se caractériser par une faible représentation de certains groupes d'acteurs et n'abordent pas systématiquement l'importance de la contribution des partenaires de développement dans la réalisation des objectifs du secteur de l'éducation, ni la façon dont ils améliorent (ou affaiblissent) les efforts nationaux en matière de suivi, parce qu'ils maintiennent leurs propres modalités de mise en œuvre et de suivi centrées sur leurs projets.

› **Des revues sectorielles conjointes qui s'améliorent :**

Les pays ont entrepris une réflexion sur la façon d'améliorer l'orientation, le format et l'efficacité organisationnelle de leurs revues sectorielles conjointes, en commençant par une intégration plus rigoureuse des rapports sur les données provenant des niveaux infranationaux, la production d'analyses thématiques approfondies et les modalités d'établissement de rapports plus inclusifs et efficaces par les parties prenantes. On observe cependant dans de nombreux pays un manque de cohérence dans la conduite des revues sectorielles conjointes d'une année sur l'autre et des progrès irréguliers. Le rôle des revues sectorielles conjointes est diminué lorsqu'elles ne produisent pas de recommandations applicables ou lorsque peu d'efforts sont déployés pour prioriser et adopter rapidement les recommandations dans les cycles de mise en œuvre des plans et d'établissement des budgets.

Annexe E

FINANCEMENTS DU PME PAR TYPE ET PAR MONTANT

Tableau E.1. Allocations et décaissements cumulés, par type de financement et par exercice, de la date de création du PME jusqu'en juin 2019

Exercice	Cumulé			
	Type	Nombre	Montant (en millions d'USD)	Part du montant (%)
Appui à la planification et à la mise en œuvre des PSE				
Financement pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation (ESPDG)	102	30,9	0,6 %	27,4
Financement pour la préparation du programme (PDG)	76	15,1	0,3 %	14,5
Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG)	163	5 372,3	96,5 %	4 396,1
Appui thématique				
Fonds de la société civile pour l'éducation III	1	33,3	0,6 %	28,8
Partage de connaissances et d'innovations	-	60,0	1,1 %	0,0
L'Éducation à voix haute	-	55,5	1,0 %	2,2
Total	342	5 567,1	100 %	4 469,0

Tableau E.2. Allocations et décaissements cumulés, par type de financement et par année civile, de la date de création du PME jusqu'en décembre 2019

Année civile	Cumulé			
	Type	Nombre	Montant (en millions d'USD)	Part du montant (%)
Appui à la planification et à la mise en œuvre des PSE				
Financement pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation (ESPDG)	105	32,3	0,6 %	29,3
Financement pour la préparation du programme (PDG)	90	18,1	0,3 %	15,5
Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG)	175	5 471,5	96,3 %	4 486,0
Appui thématique				
Fonds de la société civile pour l'éducation III	1	33,3	0,6 %	32,6
Partage de connaissances et d'innovations	-	72,0	1,3 %	6,0
L'Éducation à voix haute	-	55,5	1,0 %	9,9
Total	371	5 682,7	100 %	4 579,3

Annexe F

DÉCAISSEMENTS CUMULÉS DES FINANCEMENTS ESPIG DANS LES PPFC ET LES NON-PPFC

Tableau F.1. Décaissements cumulés par type de pays, PPFC ou autres, depuis la date de création du PME jusqu'au 30 juin 2019

	Décaissements cumulés (en dollars)	Décaissements cumulés (%)
Non-PPFC	2 234 570 044	50,8 %
PPFC	2 161 519 310	49,2 %
Total	4 396 089 355	100,0 %

Tableau F.2. Décaissements cumulés par type de pays, PPFC ou autres, depuis la date de création du PME jusqu'au 31 décembre 2019

	Décaissements cumulés (en dollars)	Décaissements cumulés (%)
Non-PPFC	2 251 735 341	50,2 %
PPFC	2 234 273 530	49,8 %
Total	4 486 008 870	100 %

Annexe G

DÉCAISSEMENTS CUMULÉS DES FINANCEMENTS ESPIG PAR RÉGION

Tableau G.1. Décaissements cumulés par région au 30 juin 2019

Région	Décaissements cumulés (en dollars)	Décaissements cumulés (%)
Asie de l'Est et Pacifique	295 262 382	6,7 %
Europe et Asie centrale	134 111 083	3,1 %
Amérique latine et Caraïbes	123 081 505	2,8 %
Moyen-Orient et Afrique du Nord	104 810 878	2,4 %
Asie du Sud	406 034 144	9,2 %
Afrique subsaharienne	3 332 789 363	75,8 %
Total	4 396 089 355	100,0 %

Tableau G.2. Décaissements cumulés par région au 31 décembre 2019

Région	Décaissements cumulés (en dollars)	Décaissements cumulés (%)
Asie de l'Est et Pacifique	295 262 382	6,6 %
Europe et Asie centrale	137 190 927	3,1 %
Amérique latine et Caraïbes	123 380 659	2,8 %
Moyen-Orient et Afrique du Nord	106 654 461	2,4 %
Asie du Sud	420 341 682	9,4 %
Afrique subsaharienne	3 403 178 760	75,9 %
Total	4 486 008 870	100,0 %

Annexe H

DÉCAISSEMENTS DES FINANCEMENTS ESPIG PAR PAYS, EXERCICE 2019

FIGURE H.1.

DÉCAISSEMENTS CUMULÉS EN JUIN 2019 (EN MILLIONS D'USD)

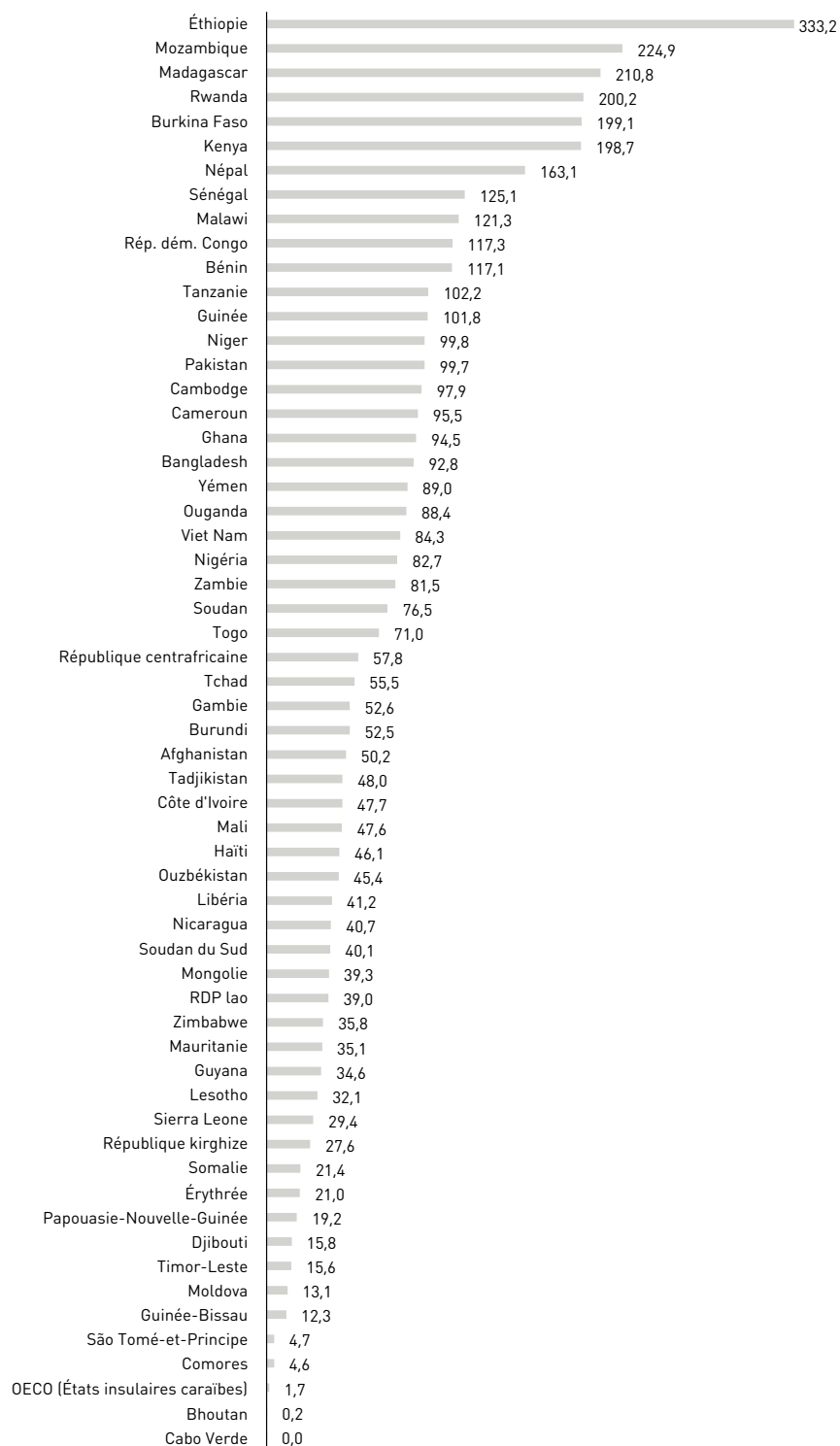
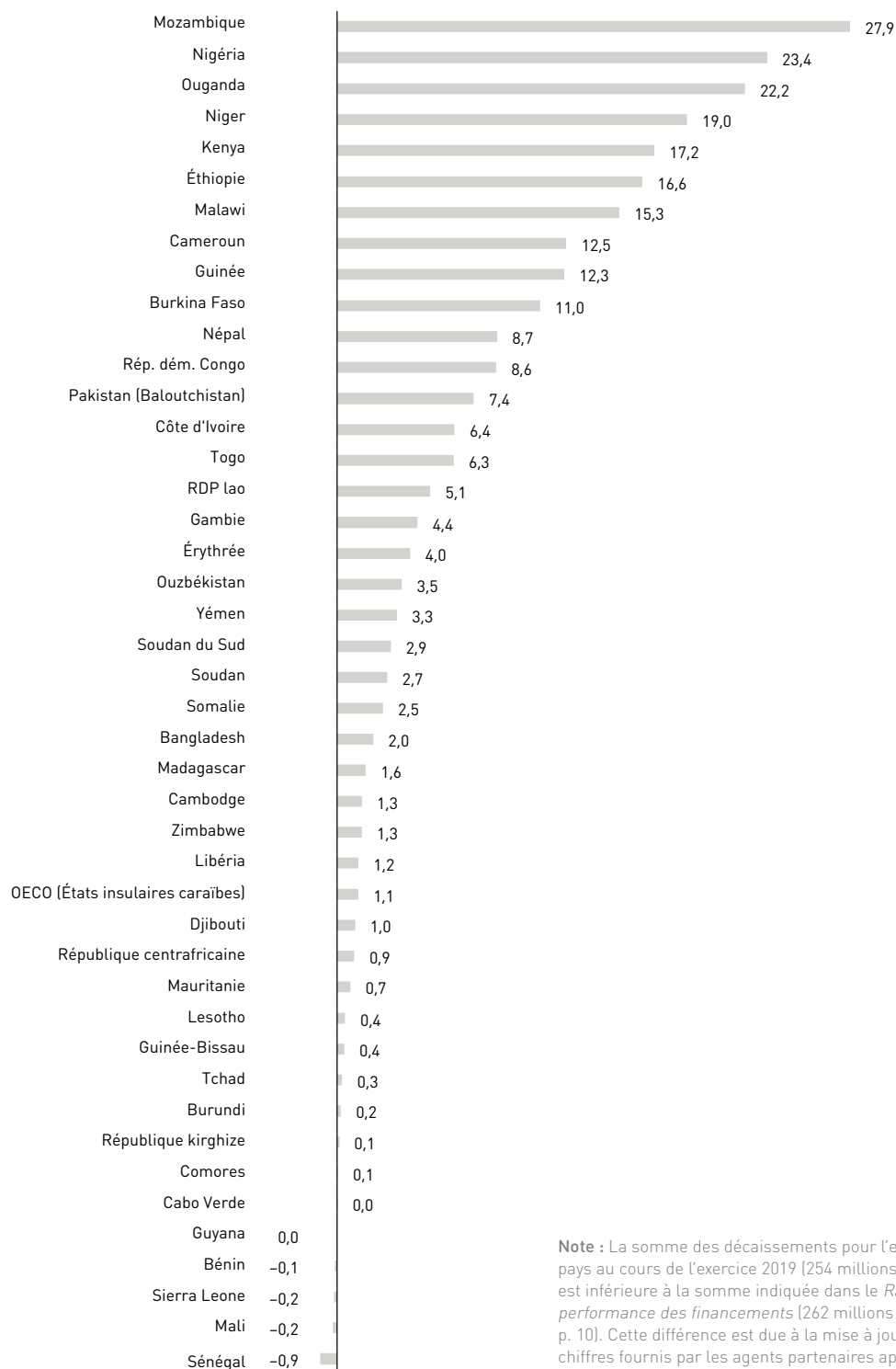


FIGURE H.2.

DÉCAISSEMENTS, EXERCICE 2019 (EN MILLIONS D'USD)



Note : La somme des décaissements pour l'ensemble des pays au cours de l'exercice 2019 (254 millions de dollars) est inférieure à la somme indiquée dans le *Rapport sur la performance des financements* (262 millions de dollars, p. 10). Cette différence est due à la mise à jour des premiers chiffres fournis par les agents partenaires après la clôture de l'exercice.

Annexe I

DÉCAISSEMENTS DES FINANCEMENTS ESPIG PAR PAYS, ANNÉE CIVILE 2019

FIGURE I.1.

DÉCAISSEMENTS CUMULÉS EN DÉCEMBRE 2019 (EN MILLIONS D'USD)

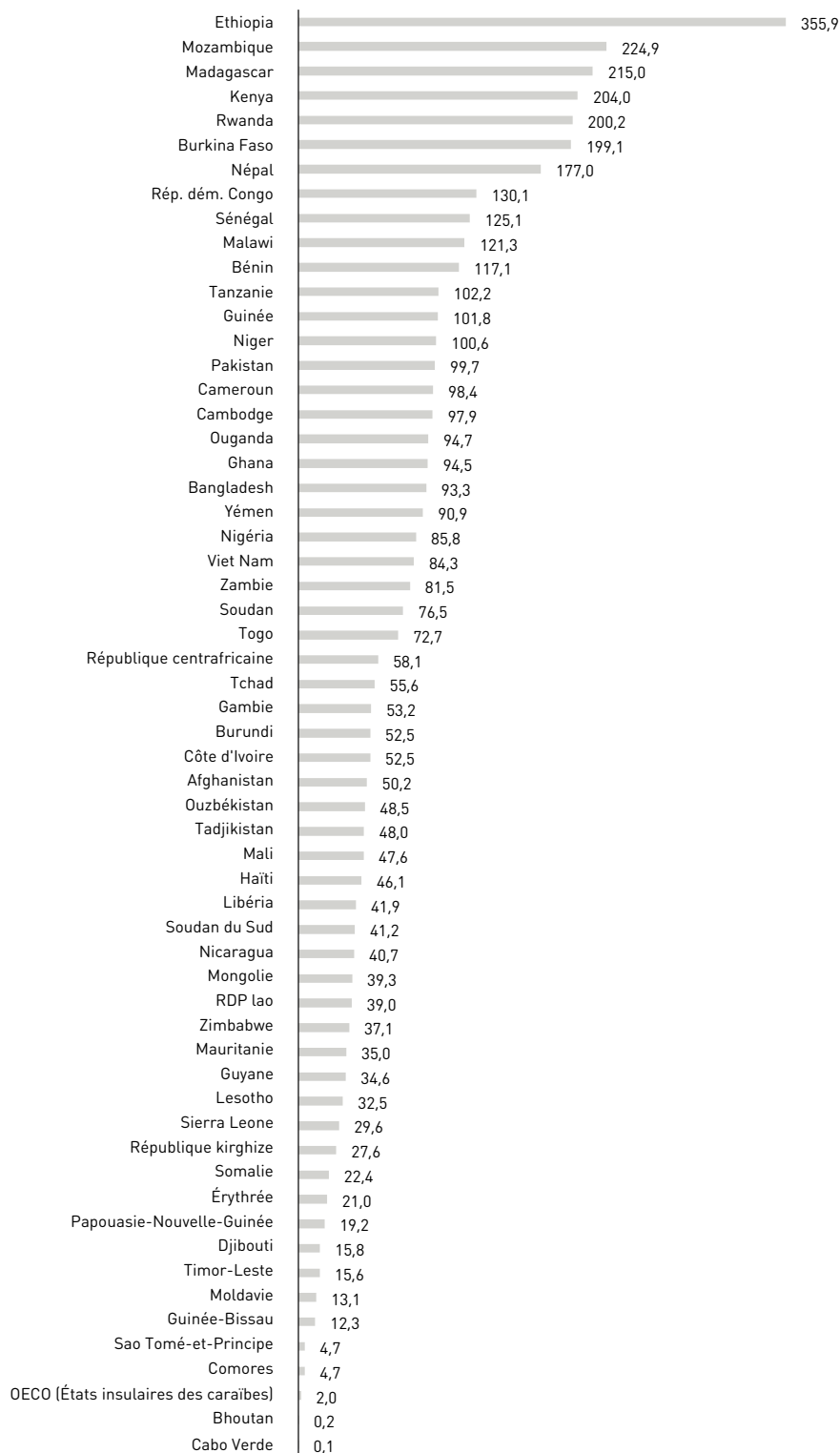
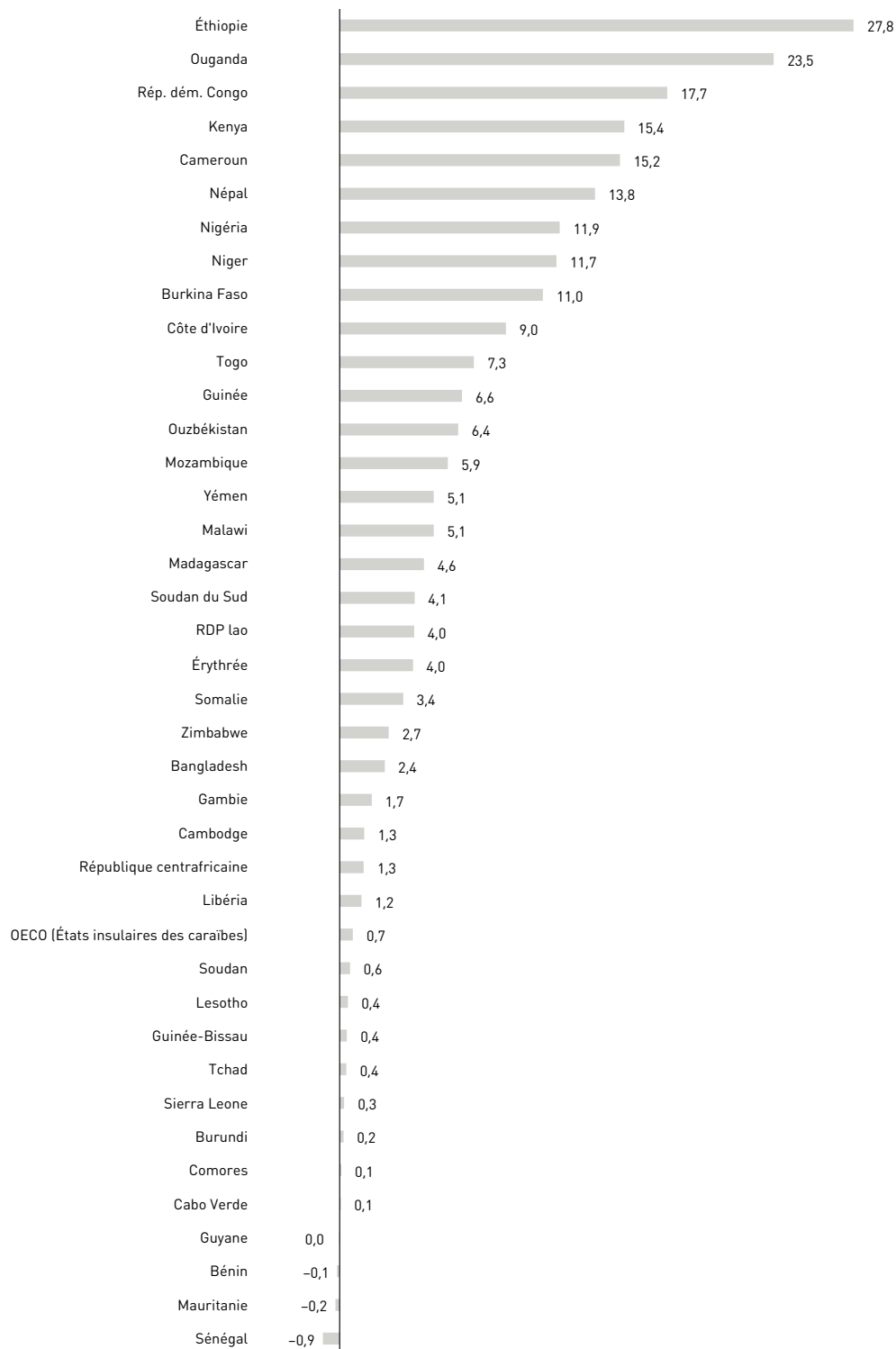


FIGURE I.2.

DÉCAISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE CIVILE 2019 (EN MILLIONS D'USD)



Annexe J

ACTIVITÉS THÉMATIQUES SOUTENUES, PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE ET PAR PAYS/ÉTAT FÉDÉRAL^{1,2}

Tableau J.1. Domaines thématiques codés dans le portefeuille des financements ESPIG en cours, exercice 2019 : Équité

Pays/État fédéral	Note	PPFC	Établissements et infrastructures scolaires	Transferts monétaires et autres mesures incitatives pour les élèves et des familles	Égalité des genres	Accès à l'éducation pour les enfants non scolarisés	Apprentissage des adultes	Programmes de bien-être	Enfants présentant un handicap et des besoins particuliers
Bangladesh	Financement accéléré		Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Bhoutan			Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Cabo Verde			Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Cambodge			Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Cameroun	Financement accéléré	PPFC	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non
République centrafricaine	Financement accéléré	PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Tchad		PPFC	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Comores		PPFC	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Rép. dém. Congo		PPFC	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Côte d'Ivoire		PPFC	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
Érythrée		PPFC	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Gambie		PPFC	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Guinée			Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Guinée-Bissau		PPFC	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Kenya			Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
RDP lao			Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Lesotho			Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Libéria		PPFC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Madagascar			Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Malawi			Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Nigéria		PPFC	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
OECD			Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Pakistan	Baloutchistan	PPFC	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
Sierra Leone			Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
Somalie	Gouv. fédéral	PPFC	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Somalie	Puntland	PPFC	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
Somalie	Somaliland	PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Soudan du Sud		PPFC	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
Tanzanie	Zanzibar		Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Togo		PPFC	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non
Ouganda		PPFC	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Ouzbékistan			Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Yémen		PPFC	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Zimbabwe	ESPIG + Fonds à effet multiplicateur	PPFC	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui

1. Note : Quatre financements du fonds commun (Afghanistan, Burkina Faso, Éthiopie et Népal) ne sont pas repris dans ce tableau.
2. Voir l'Annexe 7-B de la *Revue annuelle du portefeuille 2018* pour la définition de chaque activité thématique. PME, *Revue annuelle du portefeuille 2018* (Washington, DC : Partenariat mondial pour l'éducation, 2018), <https://www.globalpartnership.org/fr/content/revue-annuelle-du-portefeuille-du-gpe-2018-observations-cles-decembre-2018>

Tableau J.2. Domaines thématiques codés dans le portefeuille des financements ESPIG actifs, exercice 2019 : Apprentissage

Pays/État fédéral	Note	PPFC	Formation des enseignants	Normes, programme et matériel d'apprentissage	Systèmes d'évaluation des acquis scolaires	Gestion des enseignants	Utilisation des TIC
Bangladesh	Financement accéléré		Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Bhoutan			Oui	Oui	Oui	Non	Non
Cabo Verde			Oui	Oui	Oui	Non	Non
Cambodge			Oui	Non	Oui	Oui	Non
Cameroun	Financement accéléré	PPFC	Oui	Oui	Non	Non	Non
République centrafricaine	Financement accéléré	PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Tchad		PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Comores		PPFC	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Rép. dém. Congo		PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Côte d'Ivoire		PPFC	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Érythrée		PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Gambie		PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Guinée			Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Guinée-Bissau		PPFC	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Kenya			Oui	Oui	Oui	Oui	Non
RDP lao			Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Lesotho			Oui	Oui	Non	Non	Non
Libéria		PPFC	Non	Non	Oui	Non	Non
Madagascar			Non	Non	Oui	Non	Non
Malawi			Oui	Non	Non	Non	Non
Nigéria		PPFC	Oui	Oui	Oui	Non	Non
OECD			Oui	Oui	Oui	Non	Non
Pakistan	Baloutchistan	PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Sierra Leone			Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Somalie	Gouv. fédéral	PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Somalie	Puntland	PPFC	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Somalie	Somaliland	PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Soudan du Sud		PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Tanzanie	Zanzibar		Oui	Oui	Oui	Non	Non
Togo		PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Ouganda		PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Ouzbékistan			Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Yémen		PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Zimbabwe	ESPIG + Fonds à effet multiplicateur	PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

Tableau J.3. Domaines thématiques codés dans le portefeuille des financements ESPIG en cours, exercice 2019 : Renforcement du système

Pays/État fédéral	Note	PPFC	Renforcement des capacités de gestion (planification, S&E)	Renforcement des capacités de gestion au niveau décentralisé	Renforcement des capacités de gestion, SIGE	Renforcement des capacités de gestion au niveau des écoles
Bangladesh	Financement accéléré		Oui	Oui	Oui	Oui
Bhoutan			Oui	Oui	Non	Oui
Cabo Verde			Non	Non	Oui	Non
Cambodge			Oui	Oui	Oui	Oui
Cameroun	Financement accéléré	PPFC	Oui	Oui	Non	Oui
République centrafricaine	Financement accéléré	PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui
Tchad		PPFC	Oui	Oui	Oui	Non
Comores		PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui
Rép. dém. Congo		PPFC	Oui	Non	Non	Non
Côte d'Ivoire		PPFC	Oui	Oui	Non	Oui
Érythrée		PPFC	Oui	Non	Oui	Oui
Gambie		PPFC	Oui	Non	Oui	Non
Guinée			Oui	Oui	Oui	Oui
Guinée-Bissau		PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui
Kenya			Oui	Oui	Oui	Oui
RDP lao			Oui	Oui	Oui	Oui
Lesotho			Oui	Oui	Non	Oui
Libéria		PPFC	Non	Non	Oui	Non
Madagascar			Non	Non	Non	Non
Malawi			Oui	Oui	Oui	Oui
Nigéria		PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui
OECD			Oui	Non	Non	Oui
Pakistan	Baloutchistan	PPFC	Oui	Non	Oui	Oui
Sierra Leone			Oui	Non	Oui	Oui
Somalie	Gouv. fédéral	PPFC	Oui	Oui	Non	Oui
Somalie	Puntland	PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui
Somalie	Somaliland	PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui
Soudan du Sud		PPFC	Oui	Non	Oui	Oui
Tanzanie	Zanzibar		Oui	Non	Non	Oui
Togo		PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui
Ouganda		PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui
Ouzbékistan			Oui	Non	Oui	Non
Yémen		PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui
Zimbabwe	ESPIG + Fonds à effet multiplicateur	PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui

Annexe K

SOUS-SECTEURS DE L'ÉDUCATION SOUTENUS, PAR PAYS/ÉTAT FÉDÉRAL 2019¹

Tableau K.1. Sous-secteurs de l'éducation codés dans le portefeuille des ESPIG en cours, exercice 2019

Pays/État fédéral	Note	PPFC	Protection et éducation de la petite enfance	Primaire	Secondaire	Éducation des adultes
Bangladesh	Financement accéléré		Oui	Oui	Oui	Non
Bhoutan			Oui	Oui	Non	Non
Cabo Verde			Oui	Oui	Oui	Non
Cambodge			Non	Oui	Non	Non
Cameroun	Financement accéléré	PPFC	Non	Oui	Non	Non
République centrafricaine	Financement accéléré	PPFC	Oui	Oui	Non	Non
Tchad		PPFC	Non	Oui	Non	Oui
Comores		PPFC	Non	Oui	Non	Non
Rép. dém. Congo		PPFC	Oui	Oui	Non	Non
Côte d'Ivoire		PPFC	Oui	Oui	Non	Non
Érythrée		PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui
Gambie		PPFC	Oui	Oui	Oui	Non
Guinée			Oui	Oui	Oui	Oui
Guinée-Bissau		PPFC	Non	Oui	Non	Non
Kenya			Non	Oui	Non	Non
RDP lao			Oui	Oui	Non	Non
Lesotho			Oui	Oui	Oui	Non
Libéria		PPFC	Oui	Oui	Non	Non
Madagascar			Oui	Oui	Non	Non
Malawi			Non	Oui	Non	Non
Nigéria		PPFC	Oui	Oui	Non	Non
OECD			Non	Oui	Non	Non
Pakistan	Baloutchistan	PPFC	Oui	Oui	Oui	Non
Sierra Leone			Oui	Oui	Non	Non
Somalie	Gouv. fédéral	PPFC	Non	Oui	Non	Non
Somalie	Puntland	PPFC	Non	Oui	Non	Non
Somalie	Somaliland	PPFC	Oui	Oui	Non	Non
Soudan du Sud		PPFC	Oui	Oui	Non	Non
Tanzanie	Zanzibar		Oui	Oui	Non	Non
Togo		PPFC	Oui	Oui	Non	Oui
Ouganda		PPFC	Oui	Oui	Oui	Non
Ouzbékistan			Oui	Oui	Oui	Non
Yémen		PPFC	Oui	Oui	Oui	Oui
Zimbabwe	ESPIG + Fonds à effet multiplicateur	PPFC	Oui	Oui	Oui	Non

1. Quatre financements du fonds commun (Afghanistan, Burkina Faso, Éthiopie et Népal) ne sont pas repris dans ce tableau. Les codes des sous-secteurs de l'éducation sont conformes à la Classification internationale type de l'éducation, la taxonomie et les définitions de la Banque mondiale pour le secteur, et les codes du CAD/OCDE.

Annexe L

FINANCEMENTS DU FONDS À EFFET MULTIPLICATEUR, DÉCEMBRE 2019

Pays/États fédéraux	Date de soumission de la manifestation d'intérêt (mois - année)	Allocation maximale par pays approuvée pour le Fonds à effet multiplicateur (en millions d'USD)	Cofinancement estimé (en millions d'USD)	Date d'approbation du financement (mois - année)
République kirghize	Sept. 17	5	30	
Népal	Sept. 17	15	68	Mars 19
Sénégal	Sept. 17	10	35,9	Avr. 19
Ouzbékistan	Sept. 17	10	59,85	Janv. 19
Tanzanie [Zanzibar]	Sept. 17	2,5	16,69	
Ghana	Oct. 17	15	50	
Zimbabwe	Oct. 17	10	50	Août 18
Djibouti	Mai 18	5	15	Juil. 19
Mauritanie	Mai 18	5	25	
Zambia	Mai 18	10	30	
Tadjikistan	Juin 18	10	58	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Juil. 18	3,52	10,56	Mars 19
Honduras	Mars 19	10	30	
Maldives	Mai 19	1	10	
Éthiopie	Mai 19	20	60	
Timor-Leste	Juin 19	5	15	
Soudan	Oct. 19	3,62	10,98	
Total		140,64	574,98	

Annexe M

LISTE DES FINANCEMENTS APPROUVÉS DANS LE CADRE DU MODÈLE DE FINANCEMENT ACTUEL¹

Pays/États fédéraux	PPFC	Agent partenaire	Date d'approbation du financement	Montant du financement ^a	Montant de la tranche variable	% de la tranche variable	Modalité de décaissement de la part variable ^b	Remarques
Exercice 2015/2016								
Mozambique		Banque mondiale	23 mai 15	57 900 000	17 370 000	30 %	Ex post	
Népal	PPFC	Banque mondiale	23 mai 15	59 300 000	17 800 000	30 %	Ex post	
Rwanda	PPFC	DFID	23 mai 15	25 200 000	7 560 000	30 %	Ex post	
Rép. dém. Congo	PPFC	Banque mondiale	15 juin 16	100 000 000	30 000 000	30 %	Ex post	
Malawi		Banque mondiale	15 juin 16	44 900 000	13 470 000	30 %	Ex post	
OECD		Banque mondiale	15 juin 16	2 000 000	s.o.	s.o.	s.o.	Uniquement la part fixe ; exemption pour les petits États insulaires ^c
Total				289 300 000	86 200 000			
Exercice 2017								
Zimbabwe	PPFC	UNICEF	2 déc. 16	20 580 000	s.o.	s.o.	Ex post	Deux requêtes, pour la part fixe et la part variable
Éthiopie	PPFC	Banque mondiale	2 déc. 16 15 fév. 17	100 000 000	30 000 000	30 %	Ex post	Approbation de la part fixe, 2 fév. 17 ; approbation de la part variable, 15 fév. 17
Lesotho		Banque mondiale	15 fév. 17	2 300 000	s.o.	s.o.	Ex ante	Approche ex ante pour les petits financements
Total				122 880 000	30 000 000			
Exercice 2018								
Somalie (Puntland)	PPFC	UNICEF	21 août 17	5 600 000	s.o.	s.o.	Ex ante	Préapprobation pour l'approche ex ante
Libéria	PPFC	Banque mondiale	29 sept. 17	11 900 000	3 570 000	30 %	Ex post	
Burkina Faso		AFD	6 déc. 17	33 800 000	10 140 000	30 %	Ex post	
Tanzanie (Zanzibar)		SIDA	6 déc. 17	5 761 000	s.o.	s.o.	Ex post	Requêtes distinctes pour les parts fixe et variable
Cambodge		UNICEF et UNESCO	22 fév. 18 22 mai 18	20 600 000	6 200 000	30 %	Ex post	Approbation de la part fixe, 22 fév. 18 ; approbation de la part variable, 22 mai 18
Côte d'Ivoire	PPFC	Banque mondiale	22 fév. 18	52 100 000	15 630 000	30 %	Ex post	Allocation maximale par pays supplémentaire de 28 millions USD, répartis en 19,6 millions USD pour la part fixe et 8,4 millions USD pour la part variable, approuvée en mai 2019
Gambie	PPFC	Banque mondiale	22 fév. 18	5 300 000	s.o.	s.o.	Ex ante	Préapprobation pour l'approche ex ante
Guinée-Bissau	PPFC	Banque mondiale	22 fév. 18	4 700 000	s.o.	s.o.	Ex ante	Approche ex ante pour les petits financements
Madagascar		Banque mondiale	22 fév. 18	46 800 000	14 100 000	30 %	Ex post	
Cabo Verde		UNICEF	22 mai 18	1 400 000	s.o.	s.o.	s.o.	Uniquement la part fixe – Exemption pour les petits États insulaires

1. Les financements accélérés ne sont pas repris dans la liste.

Pays/États fédéraux	PPFC	Agent partenaire	Date d'approbation du financement	Montant du financement ^a	Montant de la tranche variable	% de la tranche variable	Modalité de décaissement de la part variable ^b	Remarques
Tchad	PPFC	UNICEF et UNESCO	22 mai 18	27 844 830	8 354 000	30 %	Ex post	
Comores	PPFC	UNICEF	22 mai 18	2 300 000	s.o.	s.o.	Ex ante	Approche ex ante pour les petits financements
Somalie Somaliland	PPFC	Save the Children	22 mai 18	7 680 000	s.o.	s.o.	Ex ante	Préapprobation pour l'approche ex ante
Bhoutan		Save the Children	28 juin 18	1 800 000	s.o.	s.o.	Ex ante	Approche ex ante pour les petits financements
Total				227 585 830	57 994 000			
Exercice 2019								
Sierra Leone		UNICEF	3 août 18	17 200 000	5 200 000	30 %	Ex post	
Somalie-gouv. fédéral	PPFC	CARE	3 août 18	17 900 000	s.o.	s.o.	Ex ante	Approche ex ante pour situation de fragilité
Zimbabwe	PPFC	UNICEF	3 août 18	39 400 000	11 820 000	30 %	Ex post	18,82 millions USD (part variable + fonds à effet multiplicateur) ont été approuvés pour ce cycle. 39,4 millions USD au total, en ajoutant la part fixe (20,58 millions USD) approuvée à l'exercice 2017. Ils sont maintenant fusionnés en un seul financement.
Afghanistan	PPFC	Banque mondiale	19 nov. 18	100 000 000	30 000 000	30 %	Ex post	
Myanmar	PPFC	Banque mondiale	19 nov. 18	73 700 000	24 000 000	33 %	Ex post	
Soudan du Sud	PPFC	UNICEF	19 nov. 18	35 700 000	s.o.	s.o.	Ex ante	Approche ex ante pour situation de fragilité
Ouzbékistan		BM	31 jan. 19	10 000 000	3 000 000	30 %	Ex post	
Bénin		Banque mondiale	21 mars 19	19 400 000	5 820 000	30 %	Ex post	
Burundi	PPFC	AFD	21 mars 19	25 600 000	7 680 000	30 %	Ex post	
Népal		Banque mondiale	21 mars 19	24 200 000	9 758 000	40 %	Ex post	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	PPFC	Save the Children	21 mars 19	7 399 000	s.o.	s.o.	s.o.	Requête pour la part fixe approuvée à l'exercice 2019. Requête pour la part variable à soumettre de nouveau.
Tanzanie continentale		SIDA	21 mars 19	90 000 000	28 000 000	31 %	Ex post	
Sénégal		AFD	25 avr. 19	42 600 000	15 803 226	37 %	Ex post	Montants du financement convertis d'euros en dollars. Financement approuvé en euros pour 37 200 000 euros.
Total				503 099 000	141 081 226			

a. Le montant pour les financements alloués au cours des exercices 2017 et 2018 inclut l'allocation de supervision.

b. L'approche ex ante implique que l'allocation de la part variable n'est pas liée à l'obtention effective de résultats. Cette approche n'est acceptée qu'à titre exceptionnel : situation de fragilité, faibles capacités et financement indisponible, et besoins éducatifs critiques à court terme.

c. Les petits États insulaires sont également exemptés d'une allocation de financements fondée sur les résultats, en raison d'une faible allocation maximale par pays, conformément à la décision du Conseil d'administration de juin 2018.

ANALYSE DES MODALITÉS DE FINANCEMENT ET DE LA CAPACITÉ D'ABSORPTION

› 1. Contexte et objectifs

La *Revue du portefeuille 2018* (p. 28) a montré que l'absorption annuelle moyenne de tous les financements alignés était supérieure de 35 % à celles des financements non alignés, compte tenu des différences dans le montant des financements. Cette analyse a deux objectifs : premièrement, elle a pour but de vérifier si la capacité d'absorption de tous les financements alignés au cours des exercices 2016, 2017 et 2019 était supérieure ; deuxièmement, elle cherche à comparer la capacité d'absorption selon les différentes modalités de financement.

› 2. Méthodologie¹

Comme le montre le tableau N.1, l'absorption annuelle moyenne des financements alignés est supérieure à celle des financements non alignés pour toutes les années considérées. Mais le montant moyen des financements alignés s'est avéré plus important que les financements non alignés pour toutes les années considérées.

Tableau N.1. Absorption annuelle moyenne et montant moyen du financement pour les projets alignés et non alignés, exercices 2016-2019

	Alignement	Nombre de financements	Absorption annuelle moyenne par financement (USD)	Montant moyen des financements par financement (USD)
Exercice 2016	Alignés	18	17 776 780	61 077 778
	Non alignés	41	7 124 938	32 080 301
Exercice 2017	Alignés	16	13 904 577	64 206 250
	Non alignés	41	6 177 223	31 415 736
Exercice 2018	Alignés	20	16 880 936	58 380 050
	Non alignés	36	6 811 578	31 831 186
Exercice 2019	Alignés	16	10 419 701	45 244 438
	Non alignés	29	5 635 919	34 393 270

Note : L'absorption annuelle moyenne correspond au décaissement annuel moyen total divisé par le nombre de financements. Ce tableau prend en compte les financements en cours et clôturés à la fin de chaque exercice.

Pour tenir compte de la différence dans le montant des financements, on utilise la formule suivante :

Différence (%) entre les absorptions annuelles du groupe A et du groupe B²

$$\frac{\text{Absorption annuelle moyenne du groupe A} \times \text{montant moyen du financement du groupe B}}{\text{Absorption annuelle moyenne du groupe B} \times \text{montant moyen du financement du groupe A}} - 1$$

Des comparaisons similaires peuvent être effectuées entre les sous-catégories de modalités de financement, à savoir mise en commun à l'échelon sectoriel, cofinancement et financement autonome. Comme le montre la figure N.1, la mise en commun à l'échelon sectoriel est

1. Il s'agit de la méthodologie également utilisée pour la *Revue du portefeuille 2018*.

2. Le calcul vise à tenir compte des différences dans les montants des financements :

$$\left(\frac{\text{Absorption annuelle moyenne du groupe A}}{\text{Montant moyen du financement du groupe A}} - \frac{\text{Absorption annuelle moyenne du groupe B}}{\text{Montant moyen du financement du groupe B}} \right) \div \frac{\text{Absorption annuelle moyenne du groupe B}}{\text{Montant moyen du financement du groupe B}}$$

la modalité la mieux alignée pour toutes les années considérées. Par conséquent, la capacité d'absorption de la modalité la mieux alignée, c'est-à-dire les financements mis en commun à l'échelon du secteur est comparée aux autres modalités de financement des financements non alignés. Comme le montre le tableau N.3, en moyenne, les financements mis en commun à l'échelon du secteur ont une capacité d'absorption supérieure à celle des financements non alignés. Mais le montant moyen des financements mis en commun à l'échelon du secteur se trouve être plus important que celui des financements non alignés d'autres modalités. La formule susmentionnée permet de prendre en compte les différences dans les montants des financements.

FIGURE N.1.

PROPORTION DE FINANCEMENTS ALIGNÉS ET NON ALIGNÉS, PAR MODALITÉ, EXERCICES 2016-2019

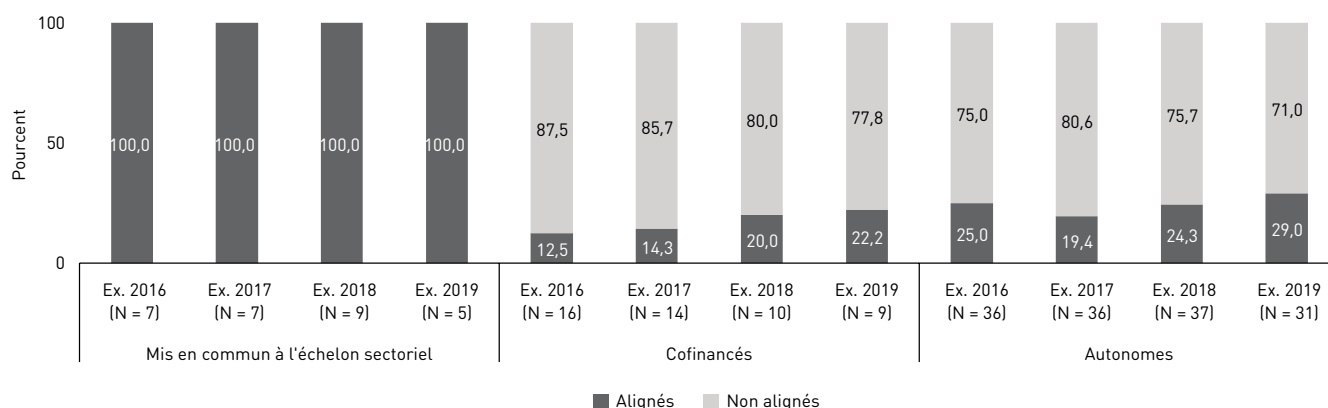


Tableau N.2. Absorption annuelle moyenne et montant moyen du financement en fonction de l'alignement et de la modalité de financement, Exercice 2019

Alignement	Modalité de financement	Nombre de financements	Absorption annuelle moyenne par financement (USD)	Montant moyen de l'ESPIG par financement (USD)
Alignés	Autonomes	9	7 797 985	37 245 667
	Cofinancés	2	2 973 354	51 500 000
	Mis en commun à l'échelon sectoriel	5	18 117 328	57 140 000
	Total de l'ensemble des modalités	16	10 419 701	45 244 438
Non alignés	Autonomes	22	5 390 558	32 963 856
	Cofinancés	7	6 407 055	38 885 714
	Mis en commun à l'échelon sectoriel	0	s.o.	s.o.
	Total de l'ensemble des modalités	29	5 635 919	34 393 270

Note : s.o. = sans objet.

› **3. Résultats**

(1) Capacité d'absorption pour les exercices 2016-2019

Comme le montre le tableau N.3, la capacité d'absorption des financements alignés était supérieure à celle des financements non alignés.

Tableau N.3. Différence dans l'absorption annuelle des financements alignés et non alignés

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Différence (%) dans l'absorption annuelle des financements alignés et non alignés	31 %	10 %	35 %	41 %

(2) Capacité d'absorption pour les différentes modalités de financement

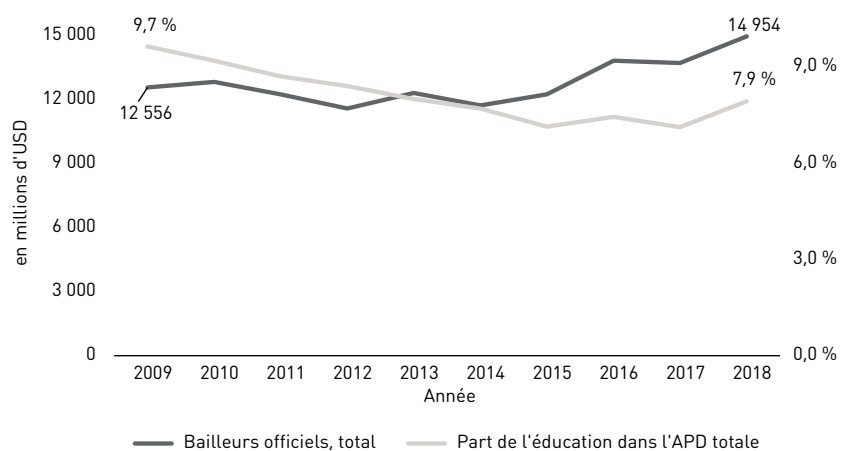
Comme le montre le tableau N.4, la performance de l'absorption pour les financements alignés mis en commun à l'échelon sectoriel était supérieure à celle pour les financements non alignés, qu'ils soient autonomes ou cofinancés.

Tableau N.4. Différence dans l'absorption annuelle des financements alignés mis en commun à l'échelon sectoriel et des modalités non alignées

	Financements autonomes non alignés	Cofinancements non alignés	Total des financements non alignés
Différence (en %) dans l'absorption annuelle des financements alignés mis en commun à l'échelon sectoriel et des différents types de financements non alignés	94 %	92 %	93 %

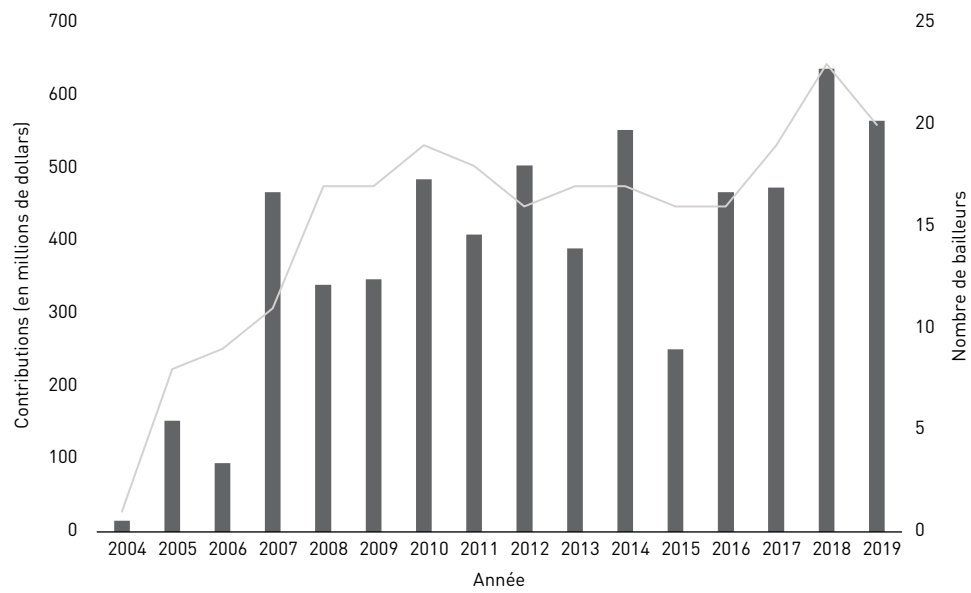
Annexe O

MONTANT DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) DESTINÉE À L'ÉDUCATION ET PART DE L'ÉDUCATION DANS L'APD TOTALE, 2009-2018 (EN MILLIONS D'USD)



Annexe P

CONTRIBUTIONS DES BAILLEURS DE FONDS AU PME, 2004-2019



Annexe Q

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AU PME (EXERCICE FISCAL)

FIGURE Q.1.

CONTRIBUTION CUMULÉE DES BAILLEURS DE FONDS, JUIN 2019 (EN MILLIONS D'USD)

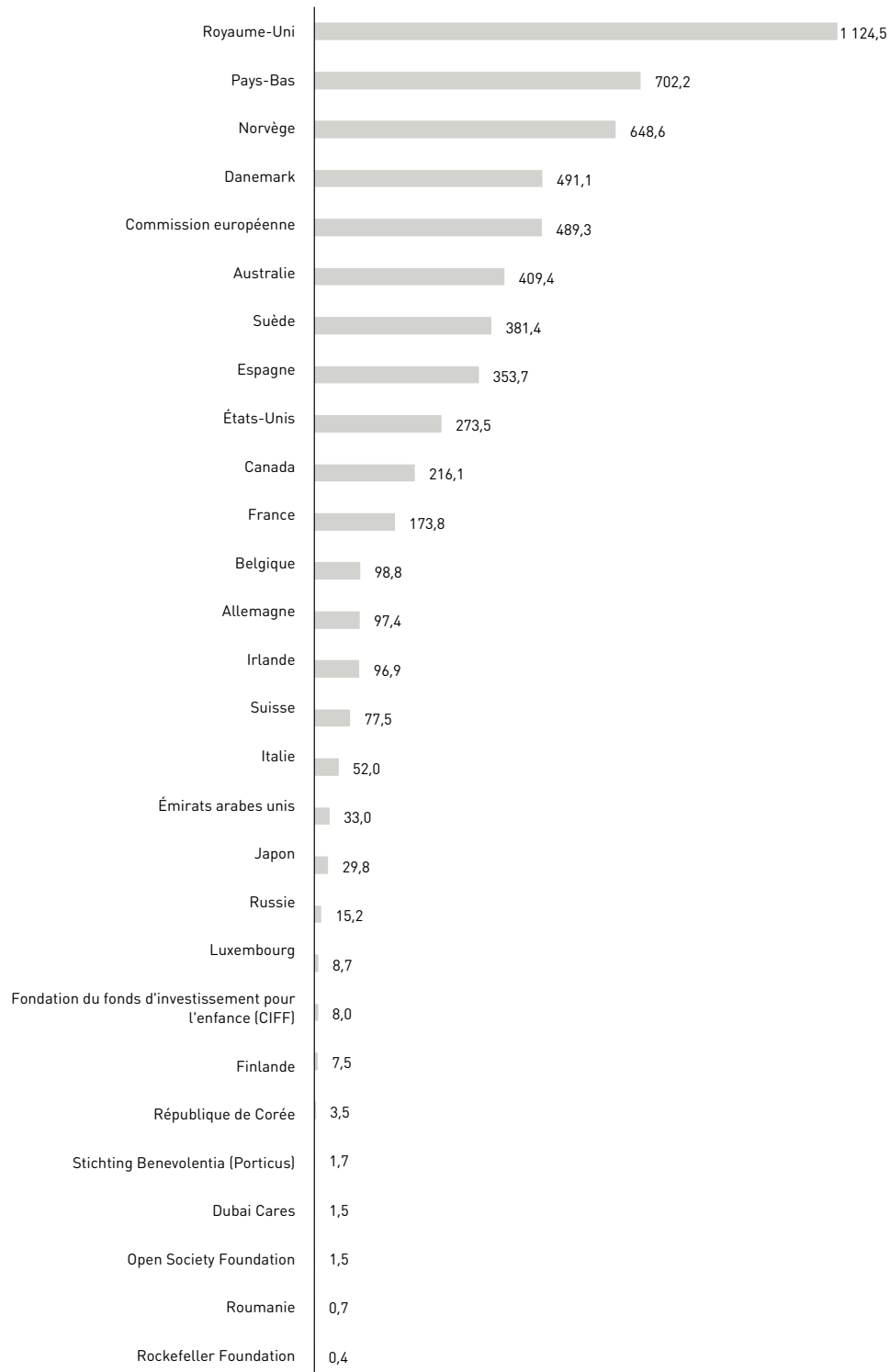
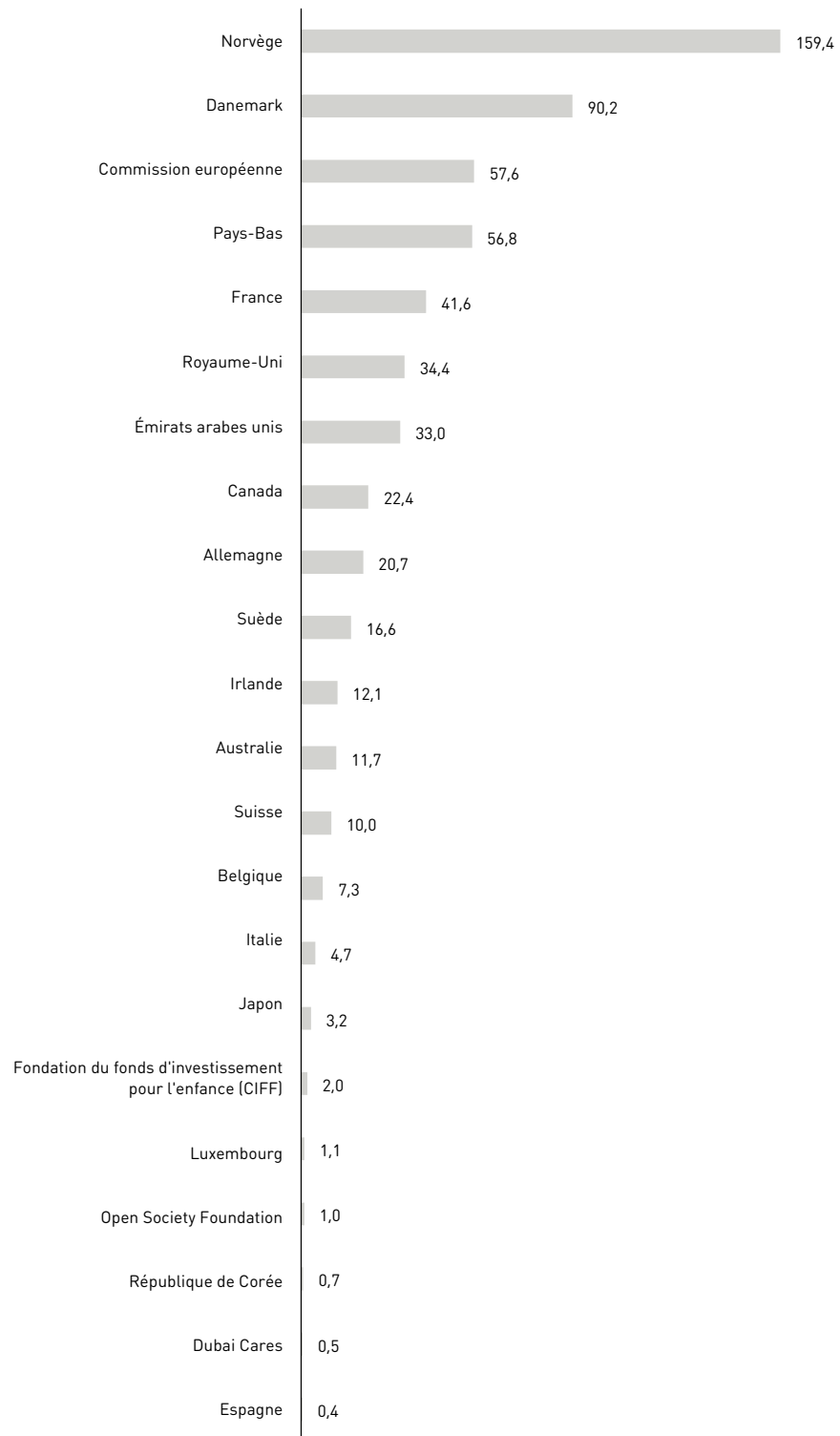


FIGURE Q.2.

CONTRIBUTION DES BAILLEURS DE FONDS, EXERCICE 2019 (EN MILLIONS D'USD)



Annexe R

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AU PME (ANNÉE CIVILE)

FIGURE R.1.

CONTRIBUTION CUMULÉE DES BAILLEURS DE FONDS, DÉCEMBRE 2019 (EN MILLIONS D'USD)

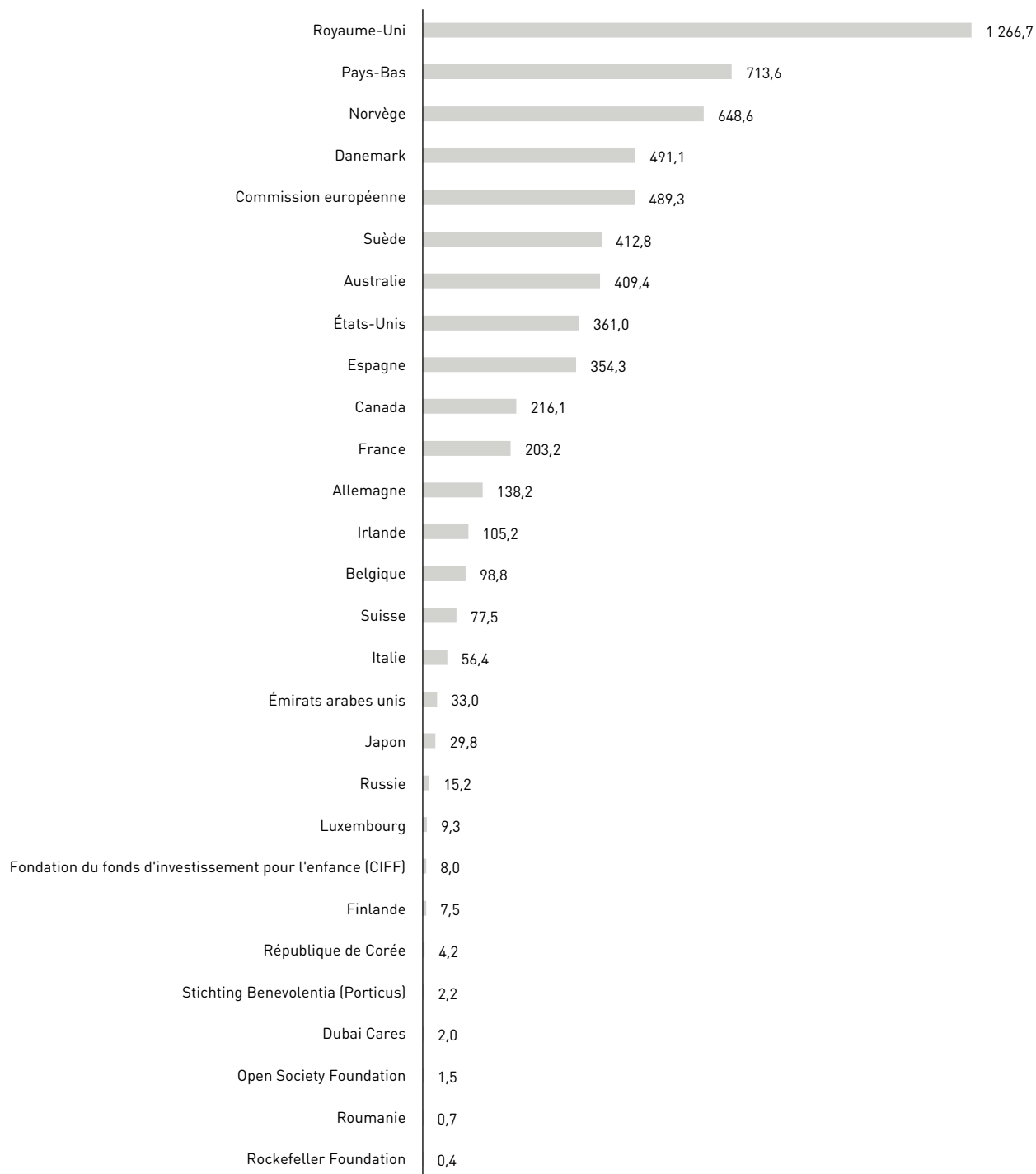


FIGURE R.2.

CONTRIBUTION DES BAILLEURS DE FONDS, ANNÉE CIVILE 2019 (EN MILLIONS D'USD)

